



NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET ANALYSE FINANCIÈRE DU BUDGET 2020

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. INTRODUCTION	6
1.1. BASE LEGALE.....	6
2. RÉALISATIONS ANTÉRIEURES	9
2.1. L'ANNEE 2018	9
2.1.1. Action sociale	9
2.1.2. Insertion socioprofessionnelle.....	10
2.1.3. Troisième et quatrième âges	10
2.1.4. Personnel, organisation et logistique.....	11
2.2. L'ANNEE 2019	13
2.2.1. Action sociale	13
2.2.2. Insertion socioprofessionnelle.....	14
2.2.3. Troisième et quatrième âges	14
2.2.4. Personnel, organisation et logistique.....	15
3. ACTIVITÉS ET PROJETS POLITIQUES POUR 2020	17
3.1. CONSIDERATIONS GÉNÉRALES.....	17
3.2. ÉVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE	21
3.3. ACTION SOCIALE	22
3.3.1. Service social.....	22
3.3.2. Insertion socioprofessionnelle.....	22
3.3.3. Politique en matière de santé	23
3.3.4. Médiation de dettes – Logement – Prévention énergie.....	24
3.3.5. Hébergement « temporaire »	24
3.4. TROISIÈME ET QUATRIÈME ÂGES	25
3.5.1 Résidence Arcadia	25
3.5.2. Services non-résidentiels	25

3.5.	GESTION DE L'ADMINISTRATION	25
3.5.1.	<i>Synergies</i>	26
3.5.2.	<i>Climat social</i>	26
3.5.3.	<i>Ressources humaines</i>	26
3.6.	PREVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL	26
3.7.	GESTION DE L'INFORMATION	27
3.8.	LA COMMUNICATION.....	27
4.	ANALYSE FINANCIÈRE	28
4.1.	ANALYSE FONCTIONNELLE DU SERVICE D'EXPLOITATION	28
4.1.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction</i>	28
4.1.2.	<i>Recettes et dépenses</i>	30
4.2.	ANALYSE DU SERVICE D'EXPLOITATION PAR NATURE ECONOMIQUE	63
4.2.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique</i>	63
4.2.2.	<i>Recettes</i>	64
4.2.3.	<i>Dépenses</i>	67
4.3.	ANALYSE DU SERVICE D'INVESTISSEMENT	72
4.3.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction</i>	75
4.3.2.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique</i>	76
4.4.	TABLEAU DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT CUMULES DES BUDGETS INITIAUX DES 3 DERNIERES ANNEES.....	77
4.5.	TAUX DE COUVERTURE DES DEPENSES PAR LES RECETTES PROPRES (TAUX D'AUTONOMIE).....	78
5.	ÉLÉMENTS DE COMPARAISON	79
5.1.	COMPARAISON PAR NATURE ECONOMIQUE DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR RAPPORT AUX MOYENNES REGIONALES (EN POURCENTAGE)	79
5.1.1.	<i>Recettes d'exploitation</i>	79
5.1.2.	<i>Dépenses d'exploitation</i>	80
5.2.	COMPARAISON DES CHARGES PAR TETE D'HABITANT	81
	ANNEXE 1 : CIRCULAIRE BUDGETAIRE	83
	ANNEXE 2 : CPAS DE LA RBC - STATISTIQUES RELATIVES AU (E)RIS.....	84
	ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE	86
	ANNEXE 4 : FONDS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT.....	87
	ANNEXE 5 : STATISTIQUES DESTINEES A LA TUTELLE	88

ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DU CPAS	93
ANNEXE 7 : EFFECTIF EN PERSONNEL – STATUTAIRES – CONTRACTUELS	94
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	98
INFORMATIONS GÉNÉRALES	100
APPROBATION	101

1. INTRODUCTION

1.1. BASE LÉGALE

Depuis la loi du 29 décembre 1988 apportant des modifications à la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, ont été renforcées les dispositions relatives à l'information sur la politique menée par les CPAS.

Article 88, § 1^{er}

« Le conseil de l'action sociale arrête chaque année, pour l'exercice suivant, le budget des dépenses et des recettes du centre et de chaque hôpital placé sous sa gestion ». Une note de politique générale ainsi que le rapport, visé à l'article 26bis, par. 5, sont joints à ces budgets.

Article 26bis, § 5 (nouvelle version)

« Le Comité de concertation veille à ce qu'il soit établi annuellement un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre et au budget de la commune. »

Article 88, § 3

« Le projet de budget ainsi que la note de politique générale y afférente ou le projet de modification budgétaire ainsi que la note explicative et justificative y afférente, établis par le centre public d'action sociale, seront remis à chaque membre du conseil de l'action sociale au moins sept jours francs avant la date de la séance au cours de laquelle ils seront discutés. »

Le texte de la loi organique après les modifications apportées par l'ordonnance du 14 mars 2019, contient également les dispositions suivantes :

Article 72

« Deux fois par législature, au premier et au quatrième budget, est joint un plan triennal.

Le premier plan triennal est accompagné d'un programme de politique générale qui comporte pour la durée de la législature les projets politiques principaux et les moyens budgétaires qui s'y rapportent.

Le plan triennal se compose des documents suivants :

- 1° une note d'orientation qui comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années;
- 2° un plan de gestion qui traduit budgétairement la note d'orientation sous forme d'estimations et de perspectives.

Le programme de politique générale et le plan triennal sont soumis au comité de concertation, conformément à l'article 26bis, § 1^{er}, 8°. »

Article 74

« Dès l'approbation par le Collège réuni, du budget concerné, les plans triennaux et le programme de politique générale, tels que visés à l'article 72, sont publiés sur le site internet du centre public d'action sociale. »

Article 90

« Dès leur approbation par le Collège réuni, les documents suivants sont publiés sur le site internet du centre public d'action sociale :

- 1° le budget annuel du centre public d'action sociale y compris la note de politique générale ainsi que le rapport, visé à l'article 26bis, § 5 ;
- 2° le budget annuel de chaque hôpital placé sous sa gestion ;
- 3° les comptes annuels du centre public d'action sociale et de chaque hôpital placé sous sa gestion, y compris le rapport annuel visé à l'article 89. »

Des travaux parlementaires de l'ordonnance précitée (B-136/1-18/19, C.R.I. n° 15), il résulte que la nouvelle mouture de la loi organique vise la mise en place d'un processus de maîtrise de l'administration correspondant à une organisation qui souhaite constamment s'améliorer en travaillant par processus et en visant la réalisation d'objectifs définis par le conseil de l'action sociale. Cette volonté se traduit dans la note de politique générale, qui se veut davantage opérationnelle et dans laquelle les moyens budgétaires sont liés aux objectifs politiques annuels.

2. RÉALISATIONS ANTÉRIEURES

2.1. L'ANNÉE 2018

2.1.1. Action sociale

- Création d'une équipe mobile de 5 assistants sociaux au sein du service social général ;
- Organisation de deux Journée Energie, une pour les adultes et une pour les enfants ;
- Poursuite du projet EKLA visant l'orientation des étudiants suivis par le CPAS vers les studios confiés à La MAIS dans le bâtiment EKLA ;
- Gosselies : Création du Comité des Fêtes par l'antenne et l'associatif local afin d'inclure les habitants du quartier dans l'élaboration de la Fête de Quartier :
 - Participation à la Fête de quartier
 - Formalisation de réunions d'information entre le CPAS et l'associatif local tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois pour communiquer les activités en cours et structurer des collaborations de travail
 - Constitution d'un groupe de femmes pour l'entretien du jardin-potager et l'organisation d'activités en lien avec le potager
 - Collaboration avec le Projet WIM (atelier bois – rue Heyvaert) pour la construction d'une cabane de jardin pour le potager
 - 5 ateliers Contes organisés dans le jardin
 - Préparation avec l'asbl La Rue et l'antenne duchesse des ateliers Logement qui débiteront en janvier 2019

2.1.2. Insertion socioprofessionnelle

- Poursuite des actions en vue de l'extension de la contractualisation du PIIS :
 - o Renfort des équipes
 - o Actualisation des lignes de conduite relatives à la mise au travail
 - o Mise en application du nouveau modèle de contrat PIIS
- Adoption de la Convention harmonisée art. 60 ;
- Réalisation par la Cellule Etudes d'une brochure Job étudiant qui s'adresse aux étudiants qui bénéficient d'une aide au CPAS ;
- Echanges entre partenaires actifs en matière d'emploi ;
- Maintien du quota de personnes bénéficiant d'un contrat art. 60.

2.1.3. Troisième et quatrième âges

- Poursuite de la réflexion multidisciplinaire visant à diminuer l'agressivité des résidents de l'unité 2 (médical, paramédical et architectural) et mise en place de différentes actions (table magique, Gymsana, bain snoezelen, manucure, massage des mains, réaménagement du jardin, groupe de travail relatif à l'alimentation, etc.) ;
- Elaboration d'un projet de vie ;
- Création d'un bureau médical centralisé (en cours) ;
- Poursuite des projets Lemaire et Alliance-Habitat qui visent le logement social dédié aux personnes âgées selon le modèle de Résidence services ou logement solidaire ;
- Poursuite du projet Campine qui consiste en un habitat solidaire et intergénérationnel, comprenant 8 logements (6 pour des personnes âgées et 2 pour des étudiants) et des espaces collectifs (cuisine, salle à manger, salon, ...) ;
- Représentation « Un Pont entre Deux Mondes » à La Monnaie par la chorale de la Résidence Arcadia ;

- Organisation du barbecue annuel du Centre de Rencontre Marie-José ;
- Marché de Noël à la Résidence Arcadia ;
- Organisation de dîners de Noël à la Résidence Arcadia et au Centre de Rencontre Marie-José.

2.1.4. Personnel, organisation et logistique

- Acquisition d'un bâtiment sis Chaussée de Gand 696-698-706 ;
- Lancement de Mol-i, le nouvel intranet du CPAS et du Qui est Qui ;
- Poursuite des travaux relatifs aux horaires du personnel nursing : adaptation des horaires en concertation avec les organisations syndicales ; concertation des règles à suivre en matière de congés ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'éventuelle mise en place du télétravail ;
- Nouveau site web permettant la visualisation du pointage ;
- Mise en œuvre des mesures RH décidées dans le cadre de l'analyse de risques psycho-sociaux: supervision des travailleurs sociaux, mise en place de procédures et outils pour la gestion de l'absentéisme, adaptation de la procédure concernant la remise des certificats médicaux et création d'une boîte email centralisée, formation du personnel avec un accent particulier sur les formations en management des responsables d'équipes, etc. ;
- Modification du règlement de travail suite aux négociations avec l'administration communale (horaires, annexes 2 et 9) ;
- Modification du statut pécuniaire ;
- Examens de promotion et de recrutement :
 - o travailleur social en chef
 - o assistant social en chef
 - o conseiller adjoint

- Participation du CPAS au Plan d'Urgence et d'Intervention Communale ;
- Poursuite des formations animées par UNIA pour les membres de la ligne hiérarchique : « Réagir aux propos discriminatoires dans mon équipe » ;
- Affectation d'un gestionnaire de projets RH au service Gestion des Ressources Humaines qui s'occupe plus particulièrement des projets visant à améliorer le bien-être au travail ;
- Création d'un groupe de travail Diversité ;
- Campagne de sensibilisation sur le respect destinée au personnel du CPAS ainsi qu'aux usagers organisée par le groupe Violence ;
- Poursuite des réunions bimestrielles avec l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean ;
- Signature d'un protocole de collaboration avec le CPAS de Schaerbeek ;
- Création d'un groupe de travail Sociabili en collaboration avec le CPAS de Schaerbeek en vue de la mise en place du nouveau logiciel de gestion des dossiers sociaux ;
- Mise en place du Règlement général sur la protection des données au sein du CPAS ;
- Création de groupe de travail « fortes chaleurs et grands froids » (pour le personnel) ;
- Mise en place et développement des mesures organisationnelles programmées dès 2017 au sein des Services du Directeur financier.

2.2. L'ANNÉE 2019

2.2.1. Action sociale

- Organisation de deux Journée Energie, une pour les adultes et une pour les enfants ;
- Poursuite du projet EKLA visant l'orientation des étudiants suivis par le CPAS vers les studios confiés à La MAIS dans le bâtiment EKLA ;
- Gosselies : Création du Comité des Fêtes par l'antenne et l'associatif local afin d'inclure les habitants du quartier dans l'élaboration de la Fête de Quartier :
 - o Participation à la Fête de quartier
 - o Formalisation de réunions d'information entre le CPAS et l'associatif local tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois pour communiquer les activités en cours et structurer des collaborations de travail
 - o Constitution d'un groupe de femmes pour l'entretien du jardin-potager et l'organisation d'activités en lien avec le potager
 - o Collaboration avec le Projet WIM (atelier bois – rue Heyvaert) pour la construction d'une cabane de jardin pour le potager
 - o 5 ateliers Contes organisés dans le jardin
 - o Préparation avec l'asbl La Rue et l'antenne duchesse des ateliers Logement qui débiteront en janvier 2019

2.2.2. Insertion socioprofessionnelle

- Poursuite des actions en vue de l'extension de la contractualisation du PIIS :
 - o Renfort des équipes
 - o Actualisation des lignes de conduite relatives à la mise au travail
 - o Mise en application du nouveau modèle de contrat PIIS
- Adoption de la Convention harmonisée art. 60 ;
- Echanges entre partenaires actifs en matière d'emploi ;
- Maintien du quota de personnes bénéficiant d'un contrat art. 60.

2.2.3. Troisième et quatrième âges

- Poursuite de la réflexion multidisciplinaire visant à diminuer l'agressivité des résidents de l'unité 2 (médical, paramédical et architectural) et mise en place de différentes actions (table magique, Gymsana, bain snoezelen, manucure, massage des mains, réaménagement du jardin, groupe de travail relatif à l'alimentation, etc.) ;
- Elaboration d'un projet de vie ;
- Création d'un bureau médical centralisé (en cours) ;
- Poursuite des projets Lemaire et Alliance-Habitat qui visent le logement social dédié aux personnes âgées selon le modèle de Résidence services ou logement solidaire ;
- Poursuite du projet Campine qui consiste en un habitat solidaire et intergénérationnel, comprenant 8 logements (6 pour des personnes âgées et 2 pour des étudiants) et des espaces collectifs (cuisine, salle à manger, salon, ...) ;
- Représentation « Un Pont entre Deux Mondes » à La Monnaie par la chorale de la Résidence Arcadia ;
- Organisation du barbecue annuel du Centre de Rencontre Marie-José ;
- Marché de Noël à la Résidence Arcadia ;
- Organisation de dîners de Noël à la Résidence Arcadia et au Centre de Rencontre Marie-José ;

2.2.4. Personnel, organisation et logistique

- Nouveau service externe de prévention et de protection au travail – CESI ;
- Fermeture de l’antenne sis Rue des Ateliers 19 ;
- Remplacement progressif des chaises de bureau par des chaises ergonomiques (hors chaises spécifiques sur base d’un avis médical) ;
- Lancement de l’analyse de risques ;
- Renouvellement de la Commission déontologie ;
- Rénovation du bâtiment sis Chaussée de Gand 696-698-706 acquis en 2018 ;
- Poursuite des travaux relatifs aux horaires du personnel nursing : nouveau logiciel des horaires nursing adaptation des horaires en concertation avec les organisations syndicales ; concertation des règles à suivre en matière de congés ;
- Poursuite des travaux relatifs à l’éventuelle mise en place du télétravail ;
- Mise en œuvre des mesures RH décidées dans le cadre de l’analyse de risques psycho-sociaux: supervision des travailleurs sociaux, mise en place de procédures et outils pour la gestion de l’absentéisme, adaptation de la procédure concernant la remise des certificats médicaux et création d’une boîte email centralisée, formation du personnel avec un accent particulier sur les formations en management des responsables d’équipes, etc. ;
- Modification du règlement de travail suite aux négociations avec l’administration communale (annexe 1) ;
- Examens de promotion et de recrutement :
 - o Directeur des départements sociaux
 - o Directeur de la MR/MRS Résidence Arcadia
 - o Conseiller en prévention niveau I
 - o Assistants sociaux
 - o Puériculteur
 - o Accompagnateurs emploi

- Infirmier en chef
 - Aide-soignant
 - Facilitateurs de projets
 - Gestionnaire de dossiers marchés publics
 - Assistants administratifs
 - Promoteur socio-culturel
 - Responsable d'équipe pour le service Entretien de la Résidence Arcadia
 - Ouvriers auxiliaires
 - Steward
- Participation du CPAS au Plan d'Urgence et d'Intervention Communale (PUIC) ;
 - Poursuite des formations animées par UNIA pour les membres de la ligne hiérarchique : « Réagir aux propos discriminatoires dans mon équipe » ;
 - Affectation d'un gestionnaire de projets RH au service Gestion des Ressources Humaines qui s'occupe plus particulièrement des projets visant à améliorer le bien-être au travail ;
 - Poursuite des travaux du groupe de travail Diversité ;
 - Campagne de sensibilisation sur le respect destinée au personnel du CPAS ainsi qu'aux usagers organisée par le groupe Violence ;
 - Poursuite des réunions bimestrielles avec l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean ;
 - Poursuite des travaux du groupe de travail Sociabili en collaboration avec le CPAS de Schaerbeek en vue de la mise en place du nouveau logiciel de gestion des dossiers sociaux ;
 - Mise en place du Règlement général sur la protection des données au sein du CPAS ;
 - Création de groupe de travail « fortes chaleurs et grands froids » (pour le personnel) ;
 - Mise en place et développement des mesures organisationnelles programmées dès 2017 au sein des Services du Directeur financier.

3. ACTIVITÉS ET PROJETS POLITIQUES POUR 2020

3.1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

D'emblée, il faut réaliser que le budget 2020 est impacté par les nouveaux changements qui ont bouleversé les champs d'action du CPAS. Dans cette note, il y a l'obligation de poursuivre les objectifs prévus mais aussi de stabiliser le fonctionnement, tout en répondant aux manquements ressentis ou aux questionnements du personnel dans son ensemble bien au-delà des nouveaux programmes informatiques imposés aux services sociaux et au GRH.

Il faut poursuivre et amplifier le sentiment d'appartenance à une institution de qualité, bien organisée, à laquelle chacun participe. La communication transversale entre tous les services est la pierre angulaire. Elle doit être consolidée, poursuivie et accrue. Le middle management doit y prendre plus de place, il faut le seconder par différents moyens : les formations, la refonte de l'organigramme pour stabiliser le personnel dans ses fonctions, les évaluations de fonctionnement régulières, l'appel à l'encadrement par les directions et les réponses de celles-ci aux demandes.

Il faudra également réorganiser des examens pour occuper les postes « clé » (exemple : celui de la direction du service social), ressources principales pour assumer la transversalité dans des services complémentaires et gérer avec équité leur fonctionnement. Les nouvelles dispositions de la Loi organique prévoient notamment la mise en place d'un Comité de Direction. Celui-ci permettra plus de réactivité à l'étude des demandes du personnel et aux nécessités de terrain. Une des réponses proposées est celle d'équipes mobiles, venues en renfort tant dans les services sociaux lors de retards en gestion de dossiers que dans les équipes d'Arcadia lorsqu'il faut répondre aux besoins impératifs des services à fournir aux résidents.

Il est indispensable de s'adapter à l'évolution des besoins des citoyens. Au fil du temps, on se rend compte que de nouvelles difficultés surgissent. Répondre à ces besoins pour le personnel nécessite des moyens différents. Le plus marquant est la réponse à apporter aux obstacles que constituent les troubles psychologiques que présentent certains usagers. Il faut alors prévoir des aides techniques pour protéger le personnel (boutons poussoirs, call center, ...) et humaines (qualification adaptée des stewards et du personnel d'accueil, formations spécifiques pour les assistants sociaux, appel au service externe de prévention et de protection au travail, etc.). La plateforme « santé » doit être renforcée par un travail en réseau auprès d'instances spécialisées. Une antenne attire l'attention : celle du Maritime où une réflexion doit être menée tant dans l'aménagement des locaux que dans l'encadrement et l'accueil pour mieux juguler la typologie des allocataires inscrits dans cette antenne.

Les résultats de l'étude de la charge psychosociale du personnel réalisée en 2019 permettront de relever les améliorations nécessaires demandées et d'en étudier les réalisations. Il faudra œuvrer pour mettre en œuvre les recommandations pour permettre un environnement de travail plus performant et ce, en collaboration avec les partenaires sociaux.

L'équipe technique devra être soutenue pour répondre aux améliorations à apporter à un patrimoine vieillissant ou à l'installation d'extensions dans différentes antennes. Cette équipe très souvent sollicitée, mène deux objectifs. Elle est à la fois un lieu de formation de personnes engagées en contrat d'insertion (Article 60 § 7 de la Loi organique) et une réponse rapide à des manques ponctuels ou à des aménagements, notamment à Arcadia sur les lieux de vie améliorables des résidents. Pour les rénovations plus lourdes, nous ferons appel à une centrale de marché Igretec qui est une Intercommunale active notamment dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre de projets au service de partenaires publics. Cette centrale sera sollicitée tout en gardant l'objectif, à plus longue échéance, de rassembler les antennes dans une seule entité. Nous espérons grâce à l'adhésion à Igretec réduire les contraintes dans la gestion du temps.

Le secteur qui va demander en 2020 une refonte importante est celui de l'Insertion Socio-professionnelle, toujours avec l'objectif de sortir un maximum d'usagers de leur situation de dépendance, une des missions du CPAS. Les actions se déploient autour de plusieurs axes possibles : études, formations et un éventuel passage par un contrat d'insertion avant l'envoi vers le marché classique de l'emploi. A Molenbeek, nous avons beaucoup de jeunes non qualifiés pour lesquels l'effort d'accompagnement doit être poursuivi et voire amplifié. Les jeunes usagers qui ont certaines compétences doivent être aidés pour mener à bien des objectifs de réussite possibles. Ils sont dirigés vers la cellule Etudes, la cellule Emploi par les facilitateurs de projet qui sont des fonctions à encourager dans leur travail spécifique et dans celui en réseau. Tous doivent être incités à se former à s'ouvrir, à réactualiser en continu leurs connaissances. Il faut bien sûr leur en donner les moyens.

Il ne faut plus considérer le contrat « article 60 » comme la seule filière systématique vers l'emploi mais bien comme un processus de finalité après le passage par la mise en place de tous les prérequis dont l'apprentissage d'une langue, des plans de (pré)formation, de sélection vers des métiers demandés ou en pénurie aboutissant à l'emploi. Toute l'attention donnée aux jeunes se concrétise aussi au travers de solutions de logements (exemple : le projet Ekla) avec une aide à la gestion de l'autonomie. Il faudra, en outre, reprendre à notre compte le processus d'encadrement des « NEETS » et leurs ateliers de pédagogie personnalisée pour l'adapter à notre population en décrochage socioprofessionnel.

Nous devons tendre vers l'objectif du gouvernement régional, à savoir, l'activation de 10 % des personnes aidées par la mise au travail dans le cadre de l'article 60 § 7 de la Loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS. Il serait opportun de définir un moratoire pour donner à l'encadrement des personnes engagées dans le cadre de ce dispositif une réalité socioprofessionnelle plus adaptée dans le respect des dispositions prévues visant l'harmonisation des pratiques sur toute la Région bruxelloise tout en préservant le CPAS de retombées financières préjudiciables.

Un autre secteur qui mérite l'attention est celui de la paupérisation de l'ensemble de notre population molenbeekoise et donc la nécessité grandissante d'avoir un service médiation de dettes adapté à cette évolution. On constate une diminution régulière des fonds alloués aux aides à l'énergie, à l'eau et aux investissements dans la prévention énergétique. Le CPAS est contraint dans toute une série de situations dramatiques d'intervenir de plus en plus sur fonds propres. C'est devant ce constat que le CPAS s'est proposé de reprendre dans ses services « Amphora » l'épicerie sociale et son activité complémentaire « déma-R-Age », qui répondent à l'impérieux besoin d'aides de nos bénéficiaires.

On constate un appel de plus en plus fréquent à l'aide médicale urgente et donc, par retombées, à développer la cellule qui examine ces demandes souvent compliquées par la communication ou la situation de séjour précaire des bénéficiaires.

Les dossiers du service social général demandent une attention spécifique, cadencée par des obligations légales mais débouchant par empathie avec le demandeur sur divers types d'accompagnement dont le plus fréquent est le PIIS (projet individualisé d'insertion socioprofessionnelle). Le centre ambitionne d'augmenter le temps consacré au premier entretien social pour mieux l'axer sur l'examen des propositions d'aides. La cellule Données des Usagers (CDU) doit pouvoir poursuivre sa mission de préparation et de sélection des documents administratifs en vue de donner aux assistants sociaux tous les éléments nécessaires aux entretiens. La lutte contre la fraude sociale est toujours bien exercée par la CDU, les visites à domicile, l'examen des données de la banque carrefour ou le service contentieux.

Notre population compte beaucoup de jeunes mais aussi de personnes âgées. Arcadia, notre Maison de repos et de soins poursuit l'amélioration du milieu de vie des résidents en mettant en place toutes les activités de stimulation et d'encadrement nursing. La Direction établit en équipe et en partenariat avec le médecin coordinateur des projets adaptés aux différentes pathologies. En 2020, l'accent sera mis sur la réfection de certains locaux et le rajeunissement des communs. La réorganisation des services de soins sera poursuivie avec l'application de techniques permettant non seulement un suivi au plus près des pathologies des résidents mais également l'acquisition de nouvelles ressources stimulant le physique et le mental.

Les locaux de la Vieillesse Heureuse peuvent dorénavant être rafraîchis et aménagés progressivement en lieux d'habitation de transit en attendant la réfection complète du site. Quant aux services à domicile, ils sont en phase de réorganisation en services non résidentiels sous de multiples formes avec un responsable qualifié pour mettre en place toutes les formules autour du maintien dans leur habitat.

Notre maison d'accueil Le Relais est en attente de l'application des arrêtés qui auront sans doute un impact important sur l'organisation future de la maison. En attendant, beaucoup d'encadrements sociaux et éducatifs doivent être donnés aux allocataires qui ont pour la plupart vécu des situations dramatiques et pour lesquels le service social les aide à se relever.

Comme dit en début de ces considérations générales, l'activité du CPAS en 2020 devra passer par une phase de stabilisation avant de reprendre de nouveaux champs d'actions telle que notamment la réactualisation des valeurs propres à notre institution.

Notre partenaire principal est la commune avec laquelle les échanges doivent continuer à se construire au bénéfice de la population molenbeekoise.

Toutes les fonctionnalités décrites se conçoivent dans une recherche d'efficacité mais aussi de saine gestion financière ajustée au plus près des besoins mais soumise à des impondérables budgétaires tels que la loi organique et la prise en compte de nouvelles ordonnances.

3.2. ÉVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE

Comme en fait état le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, en se basant sur l'indicateur du produit intérieur brut (PIB) par habitant, Bruxelles est une ville-région économiquement riche par rapport à la majorité des autres régions européennes et aux deux autres régions du pays.

Les emplois et la richesse produits sur le territoire bruxellois ne profitent néanmoins pas à bon nombre de ses habitants. La moitié des emplois en Région bruxelloise sont occupés par des travailleurs qui résident dans les deux autres régions du pays. Précisons que les emplois créés sont en grande partie des emplois représentant un certain niveau de qualification.

Si la Région bruxelloise se trouve en 4^{ème} position dans le classement des régions les plus riches d'Europe en terme de PIB par habitant, elle se situe à la 145^{ème} place sur base de l'indicateur de revenus des ménages privés.

Cette dichotomie entre l'évolution économique et l'évolution sociale est l'un des grands défis de la RBC dans laquelle une part importante des habitants vivent dans la pauvreté.

Molenbeek-Saint-Jean n'est pas épargnée par le risque de pauvreté qui s'accroît encore en fonction d'autres critères (tels que : la composition du ménage, être locataire ou propriétaire, l'âge des enfants, le statut socio-économique, ...).

Ainsi, à Molenbeek-Saint-Jean le revenu médian annuel 2017 (déclaration 2018) atteint 10.406 et se situe à la 2^{ème} place dans le classement de la pauvreté. Un autre indicateur est la proportion des personnes aidées par rapport au chiffre de la population. Cet indicateur classe Molenbeek-Saint-Jean à la 1^{ère} place de la pauvreté dans le tableau de l'ensemble des Villes et communes belges.

Si nous avons connu une relative stabilisation fin 2018 du nombre d'octroi du revenu d'intégration, 2019 a enregistré une évolution, à nouveau, haussière.

3.3. ACTION SOCIALE

3.3.1. Service social

Comme évoqué dans le chapitre des considérations générales, le service social général sera doté, dès le premier jour ouvrable de 2020, d'un nouveau logiciel métier de gestion des dossiers sociaux. Ce virage technologique important touchant directement ou indirectement plus de 200 travailleurs au CPAS, annoncé dans la note de politique générale 2019, s'est bel et bien concrétisé.

L'ensemble du personnel du CPAS a assuré ce passage, toujours compliqué, sans que le service à rendre aux citoyens n'en soit affecté, ce qui illustre, que la notion de service public est portée haute dans les valeurs du Centre et de son personnel.

Le respect du délai légal de réponse aux demandes est un souci constant. Le Centre n'a de cesse d'adapter son organisation pour y répondre.

En outre, un travail conséquent a été entrepris dans la rédaction de procédures et/ou de lignes de conduite sociale visant à assurer une équité dans le traitement des dossiers sociaux. Ce travail sera poursuivi en 2020.

3.3.2. Insertion socioprofessionnelle

Outre la mise en œuvre de la relation d'aide au moyen d'un contrat contenant un projet individualisé d'intégration sociale à présent consolidée au sein de la cellule Facilitateurs de projets, cette cellule renforcera le développement de son expertise dans l'orientation et le suivi d'une catégorie spécifique du public du CPAS, à savoir les jeunes de moins de 25 ans ni en emploi, ni en stage, ni en formation. Au côté de l'Atelier de pédagogie personnalisé qui est maintenu, de nouvelles collaborations avec des opérateurs externes continueront à se constituer, et en particulier dans une perspective d'accompagnement collectif des usagers.

Le Département ISP devra également intégrer par phasage deux textes légaux récents entrant en vigueur le 1/01/2020 : l'ordonnance du 28 mars 2019 relative au dispositif d'insertion à l'emploi dans le cadre de l'article 60 § 7 de la Loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ainsi que l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions légales entraîne une gestion administrative et sociale de l'emploi d'insertion plus conséquente qu'auparavant. Ces textes légaux mettent également sur pied un nouveau système de financement en la matière qui sera mesuré en cours d'exercice.

L'année 2020 verra donc la mise en application de ce nouveau dispositif, finalement, phasée si l'on se réfère à un courrier du Ministre chargé de l'Emploi et de la formation professionnelle, de la transition numérique, des Pouvoirs locaux et du bien-être animal, Monsieur Clerfayt.

En outre, une démarche sera entamée dans la perspective de mieux cibler les besoins des usagers, d'accroître les coopérations avec les professionnels spécialisés et d'outiller davantage les travailleurs sociaux dans leurs actions d'orientation et de suivis des usagers. En effet, la (pré)formation reste certainement le levier qu'il convient en particulier d'actionner, sous une forme innovante, et ce, quelle que soit l'étape de leur parcours d'émancipation du CPAS.

3.3.3. Politique en matière de santé

La question de l'accessibilité pour tous à des soins de santé de qualité est et reste un enjeu qui dépasse le seul CPAS de Molenbeek-Saint-Jean. Ainsi, notre Centre participe activement aux travaux d'un groupe de travail créé au niveau de la Fédération des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces travaux visent une harmonisation des politiques de santé des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale renforçant ainsi leur cohérence quel que soit le lieu de résidence des usagers sur le territoire régional.

Le Centre ambitionne également de relancer une coordination avec les partenaires externes « santé » en faisant un focus particulier avec ceux actifs dans le secteur de la santé mentale.

La recherche d'un médecin conseil n'a toujours pas abouti et sera poursuivie en 2020. Les services d'un médecin conseil nous ont prouvé antérieurement toute l'efficacité d'une telle collaboration.

Relevons également que le nombre d'aides médicales urgentes à octroyer aux étrangers qui séjournent illégalement en Belgique et à certains ressortissants européens (chercheurs d'emploi, étudiants et personnes économiquement non-actives) ainsi qu'aux membres de leur famille est en nette augmentation.

Ainsi, le nombre de dossiers titulaires est passé de 1.169 en 10/2018 à 1.399 en 09/2019 nécessitant un renfort en personnel pour ce service.

3.3.4. Médiation de dettes – Logement – Prévention énergie

Le service de médiation de dettes du Centre intervient notamment pour accompagner des personnes qui présentent un endettement en matière de factures d'énergie. Un fonds fédéral a été créé pour financer cet accompagnement. L'enveloppe globale de ce fonds ne suit pas l'évolution grandissante du nombre de personnes qui font appel à notre service. Pire, le montant alloué à Molenbeek-Saint-Jean diminue d'année en année.

Le Collège réuni de la Commission Communautaire Commune a heureusement reconduit son subside visant à renforcer les services de Médiation de dettes. La cellule prévention énergie collabore étroitement avec le service de Médiation de dettes dans tous les aspects de la problématique d'énergie. Pour plus d'efficacité, un rapprochement de cette cellule avec la Cellule Logement sera concrétisé en 2020.

En effet, le CPAS est de plus en plus sollicité par des personnes ou des familles à la recherche d'un logement et ce, malgré leur inscription sur la liste d'attente de différents acteurs œuvrant en cette matière sur le territoire communal (la Commune, Le Logement Molenbeekois, La Mais (agence immobilière sociale), le monde associatif, ...). Le nombre de dossiers à traiter est tel que le renfort d'un collaborateur supplémentaire s'avère nécessaire.

3.3.5. Hébergement « temporaire »

Le Relais et logements de transit

L'entrée en vigueur de l'arrêté d'application de l'ordonnance « sans-abri » de la Commission Communautaire Commune a été reportée au 1/1/2021.

Dans l'attente, Le Relais introduira un nouveau dossier d'agrément. L'année 2020 sera donc consacrée à la préparation de la mise en place des dispositions qui sont prévues dans cet arrêté d'application et d'en analyser les conséquences sur le fonctionnement de la Maison d'accueil.

Initiée déjà en 2019, l'extension de l'offre du CPAS en matière de logements de transit sera poursuivie en 2020. Permettre un accueil temporaire aux personnes confrontées à un problème aigu en matière de logement est de plus en plus fréquent. Il peut s'agir de personnes qui quittent notre maison d'accueil, de personnes âgées mais suffisamment autonomes pour ne pas être orientées vers les maisons de repos, ou de personnes qui doivent quitter ou sont expulsées de leur logement et qui nécessitent un accompagnement pour trouver des solutions définitives à leur problème de logement.

3.4. TROISIÈME ET QUATRIÈME ÂGES

3.5.1 Résidence Arcadia

Les groupes de travail thématiques qui ont été mis sur pied poursuivront leurs activités en 2020. Ils continuent à améliorer encore la qualité des services aux résidents, qu'il s'agisse de leur bien-être, de leur épanouissement ou du maintien de leurs capacités. Le fruit du travail de ces groupes sera le fondement sur lequel reposera le nouveau projet de vie de l'institution.

3.5.2. Services non-résidentiels

Les services non-résidentiels du Centre regroupent ;

- un service d'aides familiales ;
- un service d'aides ménagères ;
- un service de repas à domicile ;
- un service dit de courses.

Ces services œuvreront en 2020 au maintien à domicile de leurs bénéficiaires et à l'autonomie des personnes qui, en raison de leur santé ou de leur âge, ne peuvent plus pourvoir seuls à leurs besoins quotidiens.

3.5. GESTION DE L'ADMINISTRATION

L'ordonnance du 14 mars 2019 modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale a, notamment, pour objectifs la modernisation, l'harmonisation des fonctions et de la Gestion des CPAS dans un souci de renforcement de l'efficacité, de la discipline comptable et budgétaire ainsi que la simplification de la tutelle et enfin, une clarification de la politique du personnel. La mise en place de certaines de ces nouvelles dispositions devra être poursuivie en 2020. Trois postes de direction sont actuellement vacants. Ils devront être pourvus pour assurer une mise en place exhaustive des nouvelles dispositions de la loi organique.

3.5.1. Synergies

Les synergies avec les CPAS signataires de la convention de collaboration horizontale non institutionnalisée resteront un des objectifs de 2020 dans le cadre du système de matérialisation des ressources et des coûts qui y sont liés.

3.5.2. Climat social

Le travail de conciliation sociale entamé avec les organisations représentatives des travailleurs sous l'égide du SPF Emploi se prolongera en 2020. Il faut souligner l'esprit constructif avec lequel se déroulent les séances de conciliation.

3.5.3. Ressources humaines

En 2020, le département des ressources humaines se consacrera à la mise en place du nouveau logiciel RH offrant des fonctionnalités supplémentaires pour le personnel. À l'instar de la commune, la fixation d'une politique de statutarisation viendra compléter pour le CPAS la révision du cadre du personnel. L'extension du test du télétravail à de nouveaux services et l'introduction dans le règlement de travail des arrêtés régionaux portant sur l'évaluation seront les autres projets à mettre en place.

Une collaboration étroite avec le département de l'insertion socioprofessionnelle pour la mise en place de la convention harmonisée de mise à disposition de personnel engagé dans le cadre de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS est également prévue.

En outre, le département RH contribuera à la mise en œuvre du plan d'action qui sera élaboré suite aux conclusions de l'analyse de risques psychosociaux.

3.6. PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL

L'analyse de risques psychosociaux que les autorités du Centre avaient décidé d'effectuer fin 2019 a été réalisée.

Les conclusions de l'analyse seront présentées au comité de prévention et de protection au travail à la fin du premier trimestre 2020. Ces conclusions viendront le cas échéant, enrichir le plan d'action annuel du Centre.

3.7. GESTION DE L'INFORMATION

En 2020, les services du département de gestion de l'information seront fortement mobilisés pour accompagner les changements des logiciels de gestion des dossiers sociaux et de gestion des ressources humaines. En particulier, dans le cadre d'une coopération horizontale non institutionnalisée, la collaboration étroite avec les CPAS partenaires pour la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers sociaux dont question, supra, sera encore développée.

Une partie du parc informatique du Centre sera renouvelée. En effet, la politique de renouvellement des postes de travail qui entrent dans leur 6^{ème} année d'utilisation et dont les performances ne correspondent plus aux besoins est maintenue. Les infrastructures informatiques nécessaires seront déployées dans les nouveaux locaux (ex. : Schols).

En parallèle, le département maintiendra son support à la mise en œuvre du plan d'action relatif au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par les départements du CPAS.

L'étude sur la mise en place d'un centre d'appel pour les usagers sera finalisée. Une période de test devra permettre de récolter les données manquantes et de planifier la première phase de mise en œuvre.

Enfin, une réflexion complète sur l'accueil des usagers sera entamée dès le début de l'année.

3.8. LA COMMUNICATION

La communication interne joue un rôle clé dans la diffusion d'une culture d'entreprise orientée vers le service à rendre aux citoyens. Cet objectif ne peut être atteint que si le personnel est informé des décisions qui sont prises et les raisons lesquelles elles l'ont été.

C'est pourquoi des initiatives seront entreprises pour développer encore la communication interne.

4. ANALYSE FINANCIÈRE

4.1. ANALYSE FONCTIONNELLE DU SERVICE D'EXPLOITATION

4.1.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction

	Recettes d'exploitation			Dépenses d'exploitation		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
90 Général	29.048.355,00	30.336.386,00	32.093.985,00	239.345,19	910.770,90	908.650,00
290 Fonds	3.404.523,36	4.153.394,61	4.508.632,86	0,00	0,00	0,00
1230 Administration générale	1.132.138,59	1.381.143,71	1.340.116,71	8.294.774,51	8.715.079,32	9.362.818,46
1290 Patrimoine privé	150,00	100,00	100,00	3.638,23	3.099,30	2.567,75
1310 Services généraux	528.929,00	533.732,00	518.732,00	2.753.782,92	3.434.260,00	3.264.472,00
1370 Service Bâtiments	415.730,28	443.575,28	443.575,28	566.022,68	526.285,65	552.694,34
801510 Fonds d'énergie - Mission service public « Ordonnance électricité et gaz »	182.278,64	182.278,64	175.679,00	182.278,64	182.278,64	175.679,00
80901 Écrivain public	0,00	0,00	0,00	29.286,00	30.540,00	31.441,00
8290 Avances	56.500,00	43.000,00	36.000,00	56.500,00	43.000,00	36.000,00
8320 Aide sociale	57.283.467,98	60.122.070,50	62.866.862,96	71.942.399,72	76.271.663,99	80.110.079,79
832040 Promotion de la participation et activation sociale	114.775,00	116.375,00	111.549,74	114.775,00	116.375,00	111.549,74
832041 Pauvreté infantile	308.350,00	297.349,72	287.520,76	308.350,00	297.349,72	287.520,76
832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)	246.181,51	251.581,00	244.529,70	246.181,51	251.581,00	244.529,70
832080 PIIS	797.245,00	1.838.357,26	1.814.112,26	797.245,00	2.211.358,58	2.083.017,00
8341 Maison de repos	7.877.233,21	8.254.238,85	8.597.435,75	8.736.945,15	8.958.595,40	9.419.110,23
83424 Centre de rencontre Marie-José	77.000,00	83.910,00	79.910,00	239.458,30	246.077,90	252.637,12

		Recettes d'exploitation			Dépenses d'exploitation		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020
8360	Maison d'accueil	977.930,17	1.114.315,09	1.098.215,37	1.116.821,95	1.148.848,29	1.157.092,20
8441	Aides familiales	608.806,00	633.812,00	633.812,00	1.121.561,40	983.255,97	1.120.559,98
8446	Repas à domicile	95.000,00	154.676,00	147.176,00	166.033,87	220.805,72	263.051,21
8448	Service Nettoyage	82.000,00	199.080,00	200.880,00	327.252,17	379.320,00	386.244,00
844921	Réins. socioprofessionnelle - article 60§7	1.607.239,43	1.699.712,00	2.009.811,58	4.474.440,51	4.571.197,53	4.650.965,78
844925	Cellule Emploi	262.664,45	243.599,58	150.646,99	645.697,29	699.663,02	888.571,00
844926	Facilitateurs de projet	322.036,44	0,00	0,00	832.987,36	0,00	0,00
844927	Cellule Études et Formations	123.939,19	0,00	0,00	562.950,95	0,00	0,00
844928	Cellule Alphabétisation	251.962,10	255.433,38	93.486,08	383.576,76	346.404,85	93.486,08
844929	Actiris	331.492,89	335.487,15	328.905,11	331.492,89	335.487,15	328.905,11
844941	Epicerie sociale	0,00	0,00	113.000,00	0,00	0,00	143.034,00
84496	Médiation de dettes	1.064.853,95	1.071.134,40	1.013.295,13	1.388.870,91	1.434.491,16	1.297.975,97
9220	Habitations sociales	45.000,00	40.000,00	50.000,00	65.550,11	62.798,50	51.005,94
92201	Logement d'urgence	25.500,00	25.500,00	24.500,00	12.686,65	14.478,14	24.967,86
92202	Logements Kangourou	52.000,00	53.000,00	53.000,00	66.395,30	71.695,67	79.306,70
92204	Logements sociaux	22.290,26	18.000,00	18.000,00	22.091,13	21.323,46	26.036,20
Totaux		107.345.572,45	113.881.242,17	119.053.470,28	106.029.392,10	112.488.084,86	117.353.968,92

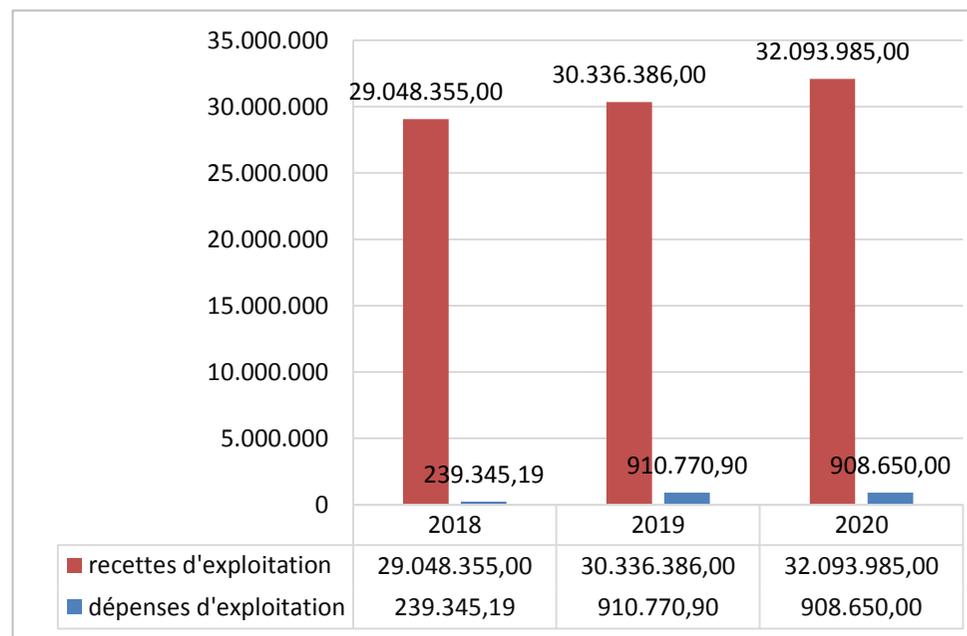
4.1.2. Recettes et dépenses

Source des éléments chiffrés encadrés : les budgets initiaux.

0090 Recettes et dépenses générales

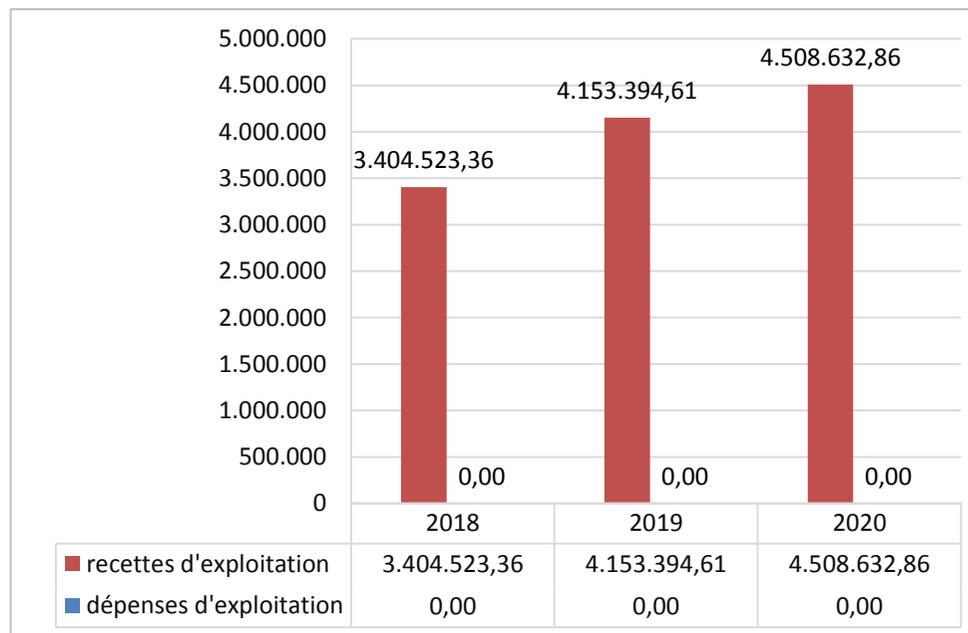
C'est sous la présente sous-fonction que se trouvent comptabilisés les intérêts débiteurs et créditeurs des comptes, le montant de la dotation communale, les subsides pour les agents contractuels subsidiés ainsi que les augmentations des échelles barémiques, des primes de bilinguisme prises en charge par la Région de Bruxelles-Capitale.

La dotation communale au budget initial 2019 s'élevait à € 28.276.136 Arrêtée au plan 2020 à un montant de € 29.791.285, la dotation communale inscrite au budget 2020 est portée à € 29.921.285, soit une augmentation de 130.000 euros correspondant à un recalcul du coût lié au 2^{ème} pilier de pension pour le personnel contractuel du Centre.



0290 Fonds

Cette rubrique est alimentée par la quote-part du Centre dans le Fonds spécial de l'Aide sociale (FSAS). La prévision pour l'exercice 2020 s'élève à € 4.508.632,86, montant prévu dans le cadre de l'élaboration du programme de politique générale 2019-2021.

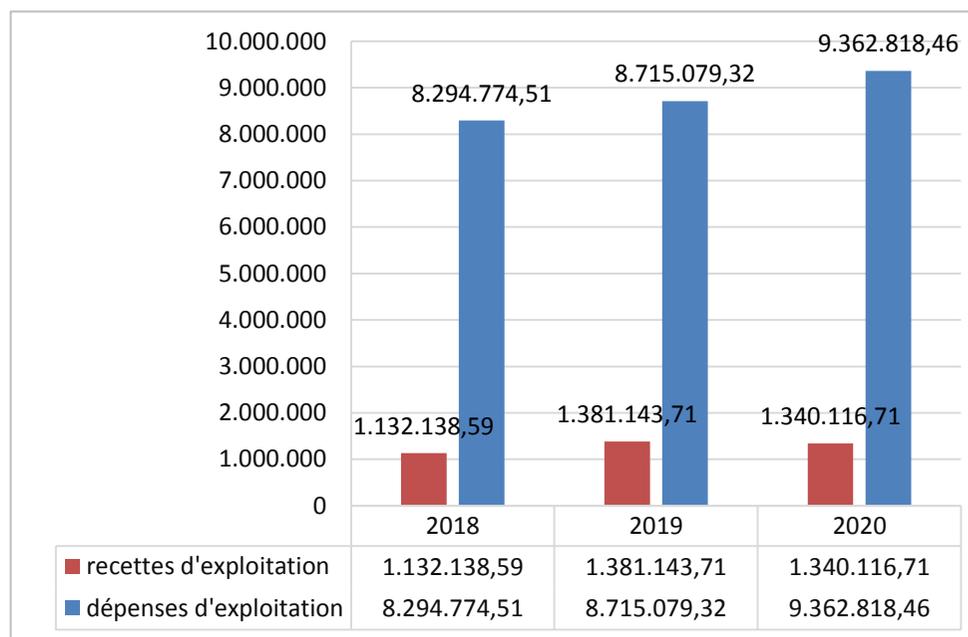


1230 Administration générale

C'est sous la présente sous-fonction que se trouvent comptabilisées les recettes et les dépenses relatives à l'activité du siège central du Centre.

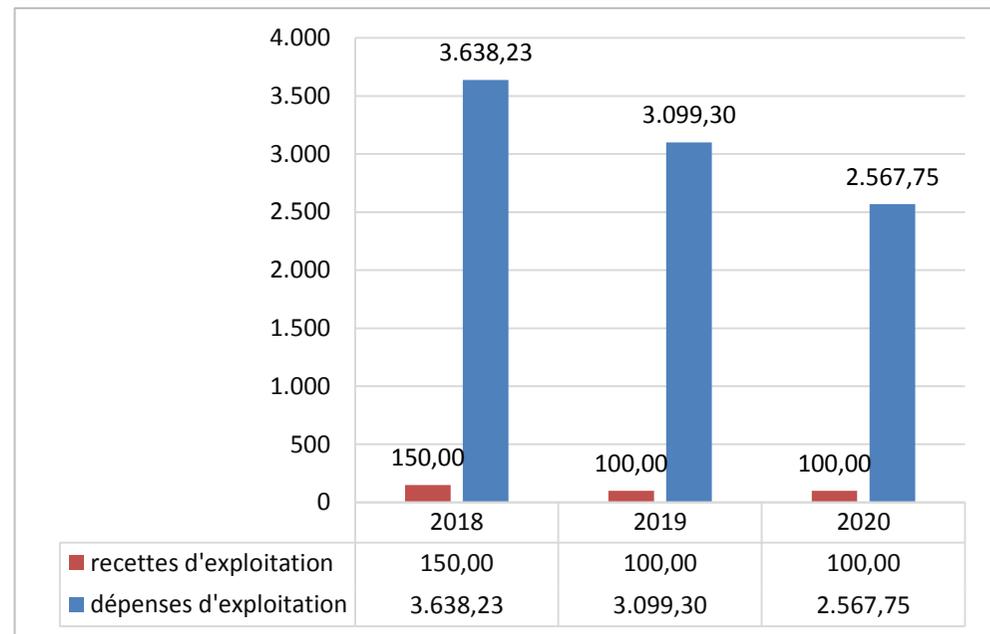
L'augmentation des dépenses provient pour l'essentiel de deux facteurs techniques, à savoir :

- La prévision d'une indexation des salaires au 1^{er} avril 2020 (bulletin du bureau du plan du 5 décembre 2019) ;
- Le transfert vers cette sous-fonction de dépenses de personnel imputées jusque là à la sous-fonction 8320 – Aide sociale pour un montant de € 313.507.



1290 Patrimoine privé

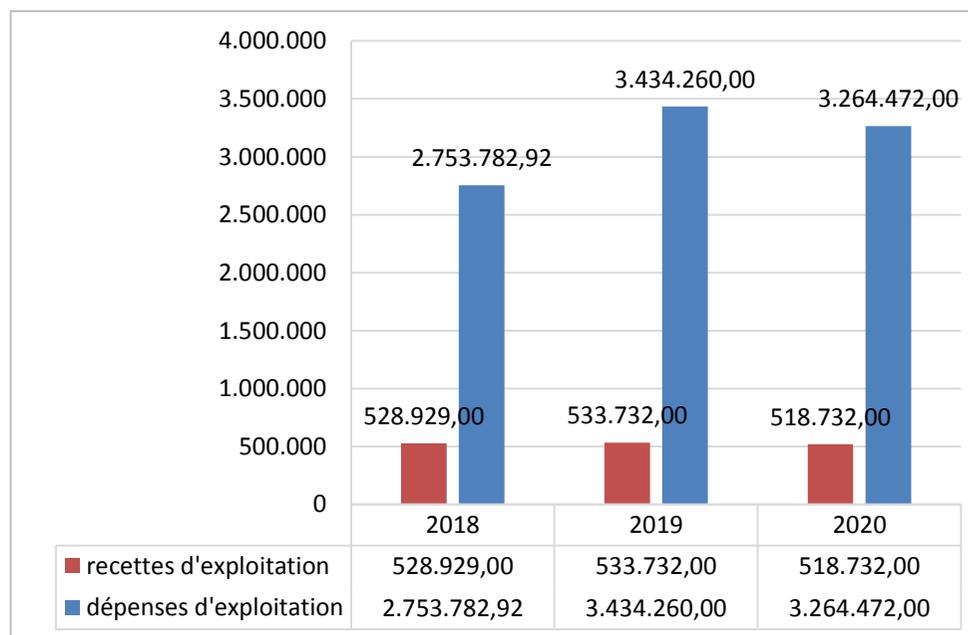
Sous cette fonction se trouvent comptabilisées les revenus du portefeuille ainsi que les frais y relatifs.



1310 Services généraux

Cette sous-fonction se voit imputer la charge des pensions du personnel statutaire admis à la retraite.

Un léger ajustement à la baisse dans l'estimation des pensions à payer au personnel statutaire à la retraite justifie la diminution du total des dépenses entre 2019 et 2020.

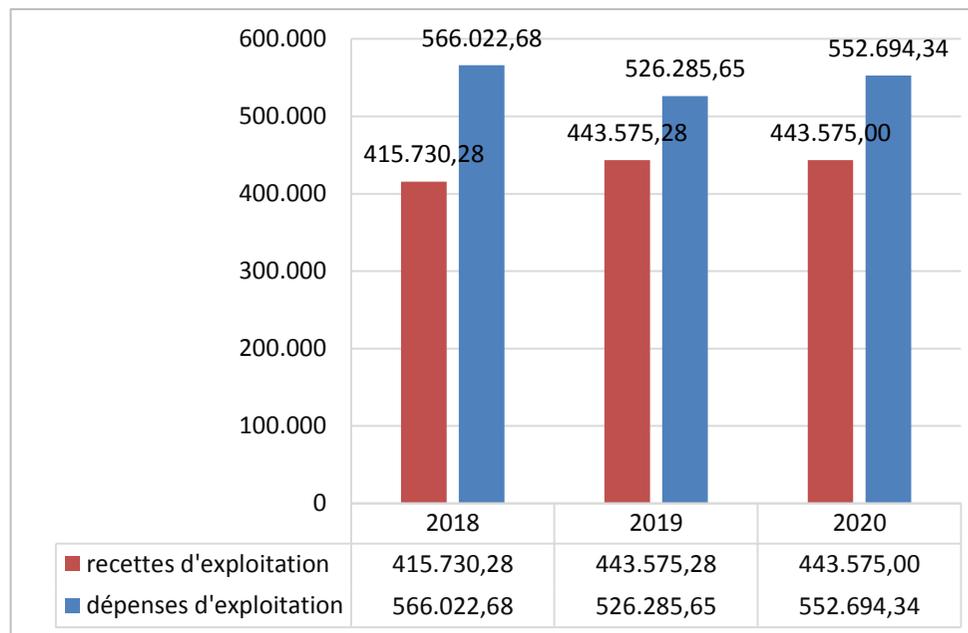


1370 Service Bâtiments

Cette sous-fonction concerne le service Technique chargé de la maintenance du patrimoine immobilier du Centre.

Les recettes proviennent de la répartition de ses prestations entre les différentes sous-fonctions par le biais de la facturation interne.

La maintenance de l'atelier de ce service est laissée à charge de la sous-fonction.

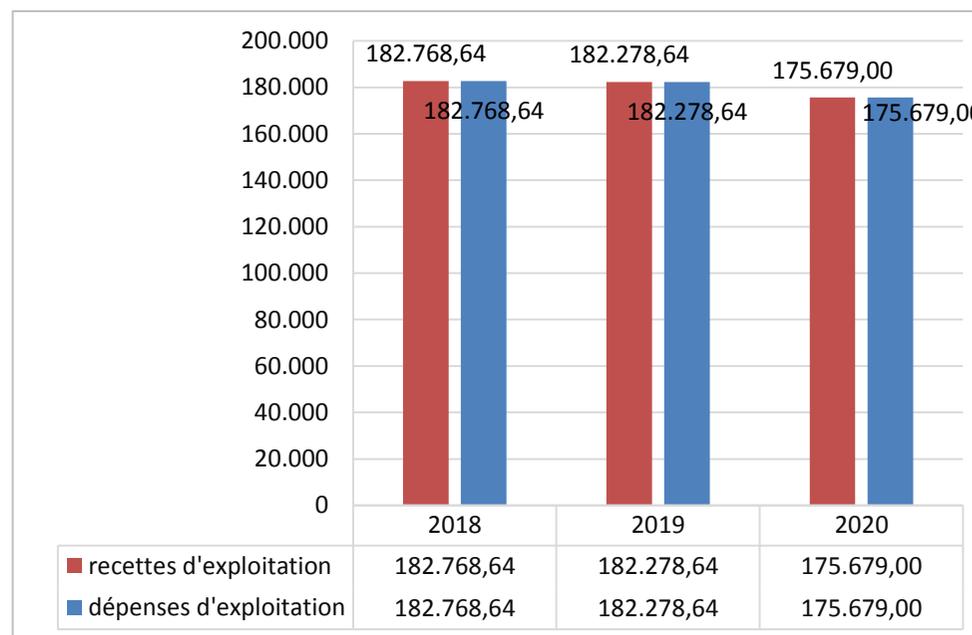


801510 Fonds d'Énergie – Mission du service public « Ordonnance électricité et gaz »

La présente sous-fonction reprend les prévisions de recettes concernant l'intervention de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) dans le cadre de l'ordonnance électricité et gaz.

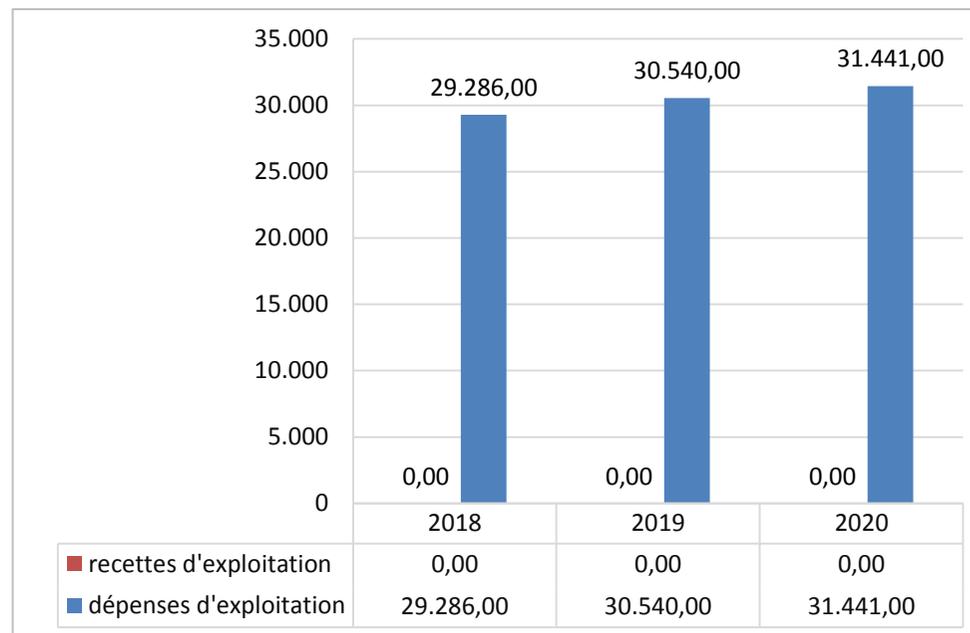
Les crédits de dépenses proviennent de la répartition, par facturation interne, de la prise en charge des dépenses du personnel qui traite les dossiers dans le cadre de cette ordonnance.

Comme pour d'autres subsides, la tendance baissière du subside octroyée est inscrite au budget 2020 (€ -6.599 par rapport à 2019).



80901 Écrivain public

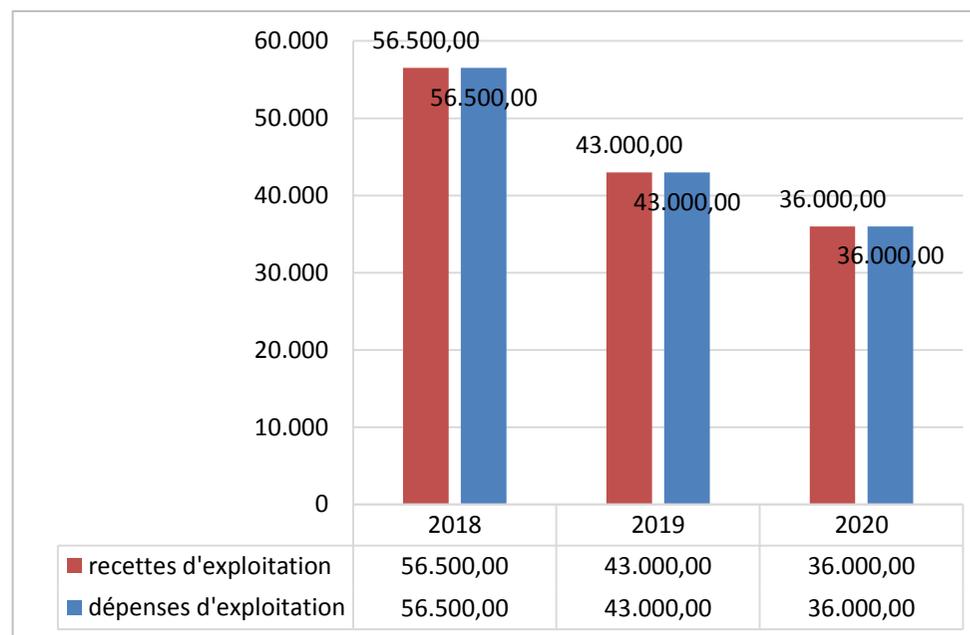
L'activité « écrivain public », dont la nécessité n'est plus à démontrer, est assurée par un membre du personnel mi-temps.



8290 Avances

Se trouvent imputées sous cette sous-fonction, les avances consenties sur les prestations sociales auxquelles les demandeurs peuvent prétendre.

L'avance est, par définition, remboursable ; la sous-fonction 8290 doit donc se présenter en équilibre.



8320 Aide sociale

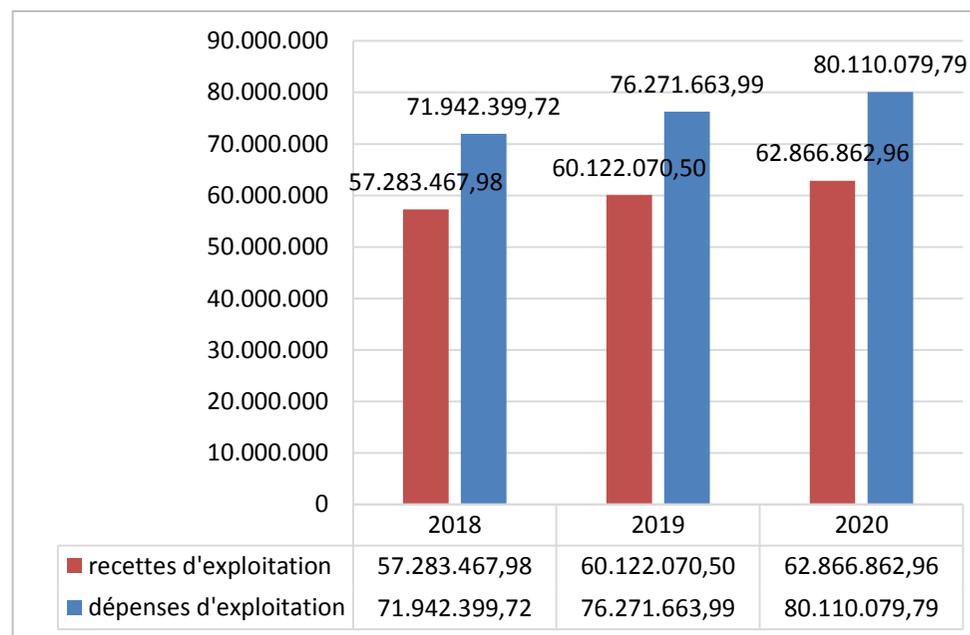
La sous-fonction 8320 - Aide sociale concerne les recettes et les dépenses résultant de l'octroi du RIS, des aides équivalentes au RIS, des aides sociales en espèces et en nature, des frais d'hôpitaux et d'hébergement en maison de repos, maison d'enfants, etc.

Le montant du déficit social (*) des services et établissements gérés par le Centre s'y retrouve également comptabilisé.

En matière d'octroi du revenu d'intégration, le Centre comptait au moment de l'élaboration du programme de politique générale 2019 – 2021, 5.626 titulaires du revenu d'intégration (novembre 2018). La tendance pressentie à la stabilisation voire à une légère diminution sur base des évolutions 2018 ne s'est pas confirmée en 2019. En effet, la moyenne des titulaires du revenu d'intégration pour les six premiers mois de 2019 s'élevait à 5.741 soit une augmentation de 2,04 %.

Au niveau national, les indicateurs montrent une évolution haussière de 1,58 %, soit 0,46 % inférieur à l'évolution du nombre de titulaires du revenu d'intégration aidés par notre Centre. Ainsi, les prévisions budgétaires tablent pour l'exercice 2020 sur un nombre de titulaires de 5.741 dossiers de moyenne et incluent également l'indexation des aides sociales au 1^{er} mars 2020 et l'impact du rehaussement des minima en fonction des paramètres de l'arrêté royal du 26 mai 2019 – liaison bien-être.

L'aide sociale équivalente poursuit son évolution toujours à la baisse notamment accentuée par les effets de la loi du 21 juillet 2016 (octroi du statut de protection subsidiaire). Le nombre de dossiers retenu pour 2020 est de 636 dossiers.



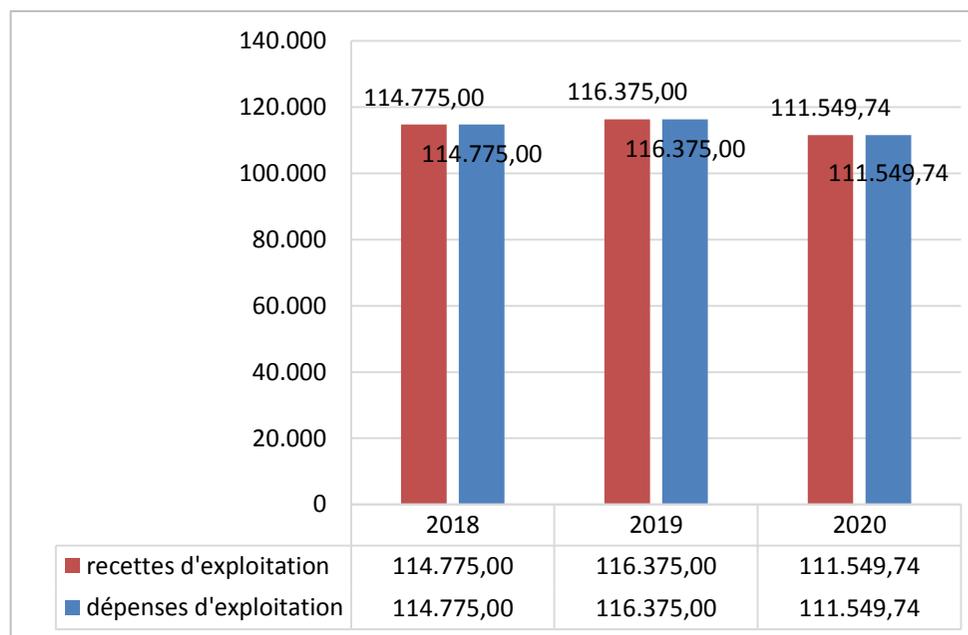
832040 Promotion de la participation et activation sociale

Cette sous-fonction enregistre les mouvements comptables liés à la promotion de la participation et activation sociale des usagers. L'arrêté royal 23 février 2018 portant des mesures de promotion de la participation et activation sociale des usagers des services des centres publics d'action sociale a introduit l'harmonisation des subsides relatifs à :

- La promotion de la participation sociale ;
- L'organisation de modules collectifs (activation sociale) ;
- Lutte contre la pauvreté infantile.

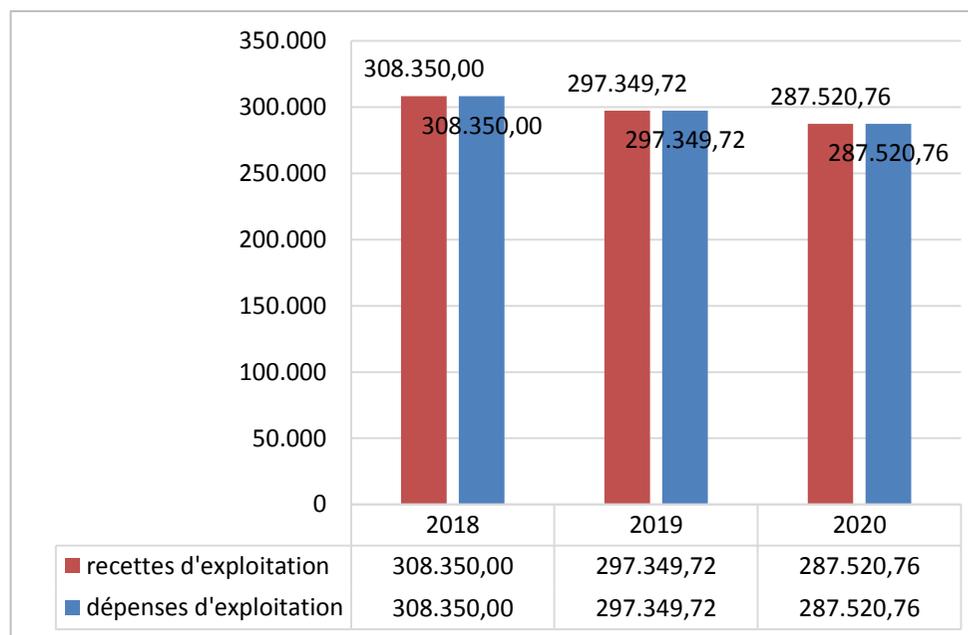
Le total du subside s'élevait pour 2019 à € 523.094,00 en diminution de € 19.539 par rapport à 2018. L'enveloppe globale est répartie au sein des rubriques ci-dessus reprises par pourcentage imposé par le pouvoir subsidiant.

En absence d'arrêté pour l'exercice 2020, les estimations du subside de l'exercice 2019 ont été reconduites.



832041 Pauvreté infantile

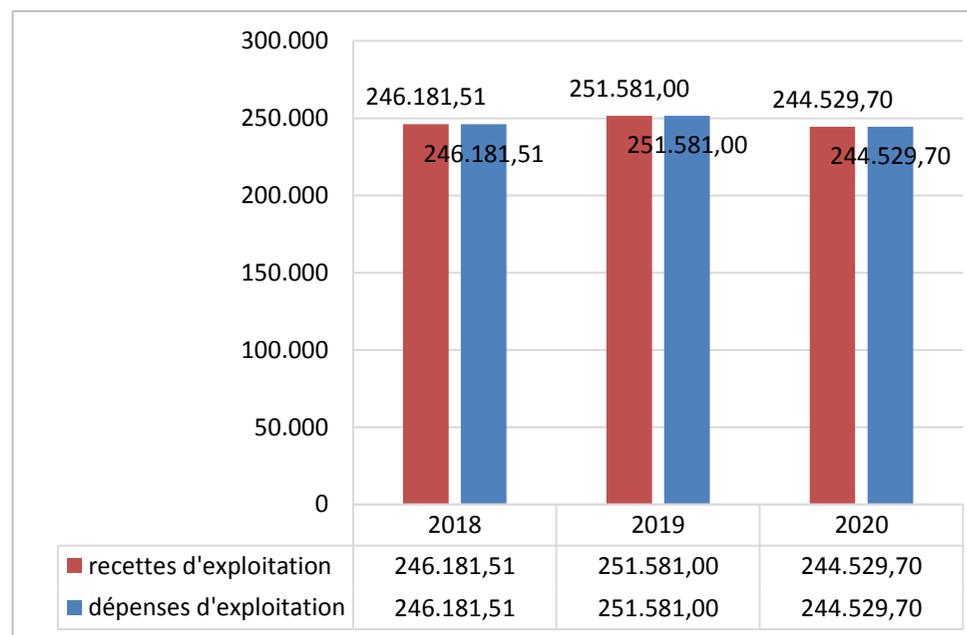
Cette sous-fonction enregistre les mouvements comptables liés à la promotion de la participation et activation sociale des usagers dans le cadre de l'arrêté royal du 23 février 2018 et plus spécifiquement à la pauvreté infantile. Le budget 2020 enregistre une légère diminution de l'enveloppe affectée aux mesures destinées à la lutte contre la pauvreté infantile et ce, consécutivement à la baisse de l'enveloppe globale (voir supra 832040 socio-culturel).



832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)

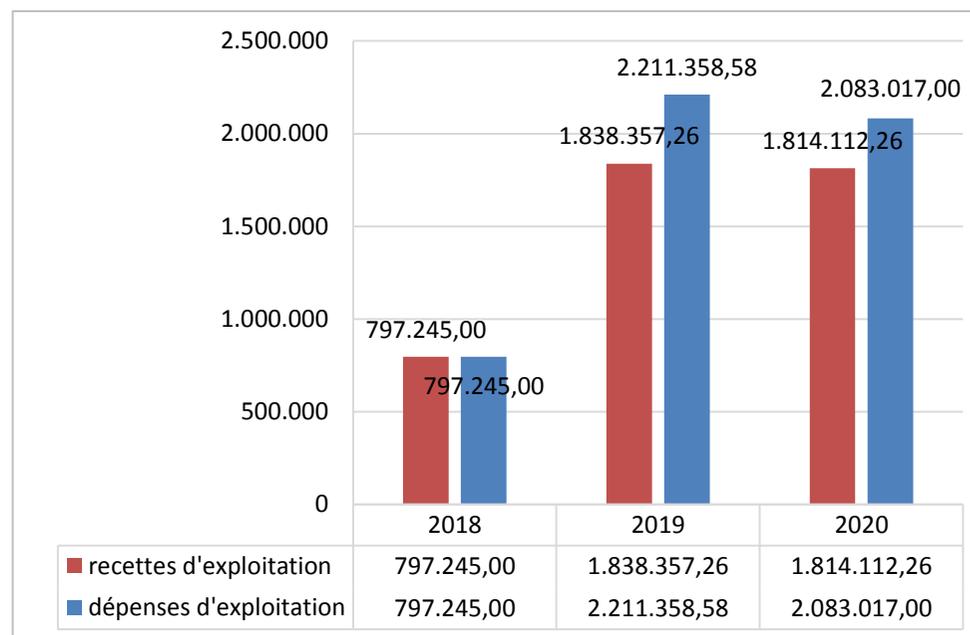
Cette sous-fonction reprend les mouvements comptables liés au Fonds social de l'Eau (VIVAQUA) dans le cadre de l'ordonnance du 19 juillet 2001 organisant la tutelle administrative sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'arrêté du 14 juillet 2011 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 28 février 2008 portant sur la part des recettes générées par la tarification de l'eau à affecter à des fins sociales.

Une diminution de +/- € 7.000 est enregistrée pour l'exercice 2020, estimation établie sur base du dernier arrêté publié à savoir celui de 2019.



832080 PIIS

C'est sous cette sous-fonction que se trouvent inscrites les prévisions de recettes et de dépenses relatives à l'entrée en vigueur respectivement au 1^{er} novembre et au 1^{er} décembre 2016 des modifications légales de la loi du 26 mai 2002 relative au droit à l'intégration sociale et reprises successivement dans la loi du 21 juillet 2016 et l'arrêté royal du 3 octobre 2016.



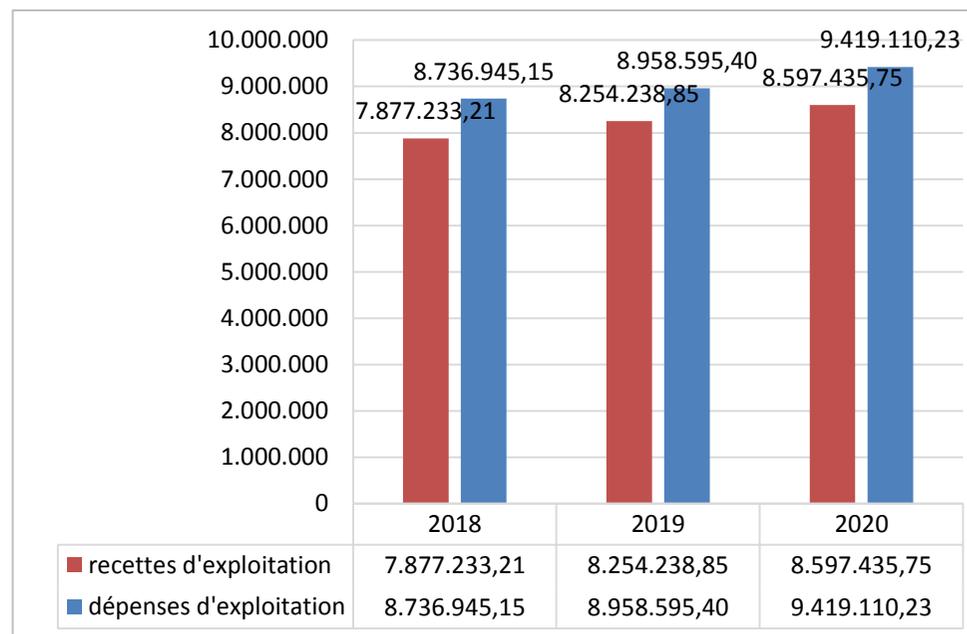
8341 Maison de repos

La Résidence Arcadia est une maison de repos et une maison de repos et de soins qui répond aux standards actuels de bien-être de nos aînés : confort, personnel qualifié, activités, loisirs, etc.

Les conditions de financement des maisons de repos ont été modifiées par l'arrêté royal du 9 juillet 2003 et l'arrêté ministériel du 6 novembre 2003. L'intervention forfaitaire pour 2020 est fixée par Iriscare pour la Résidence Arcadia à € 56,12 par journée d'hébergement.

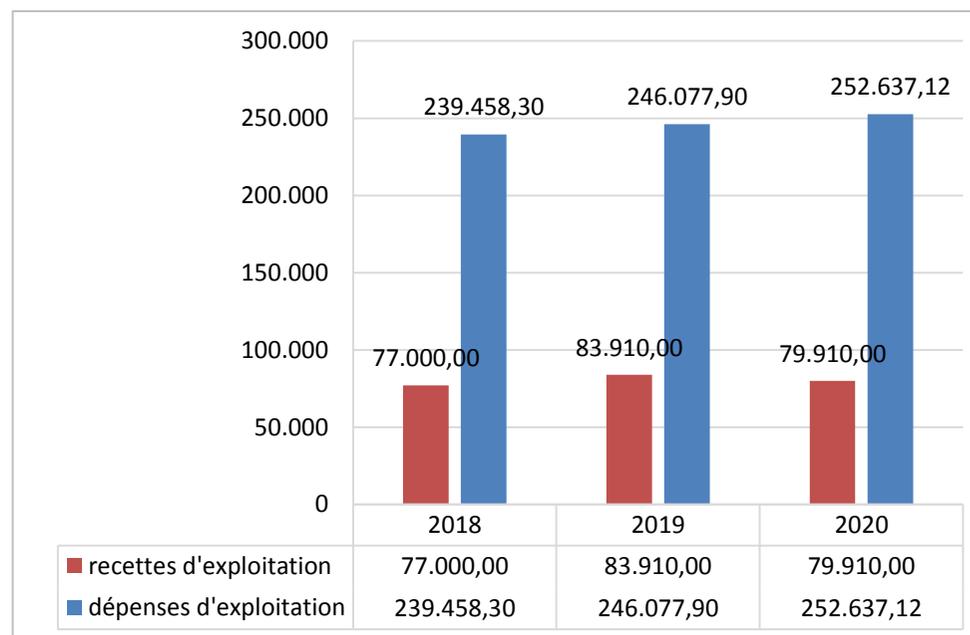
Les recettes d'hébergement quant à elles tablent comme pour l'exercice 2020 sur un taux moyen d'occupation de 94,3 %.

Au budget 2020, le déficit d'exploitation de la Résidence Arcadia s'élève à € 821.674,48 (€ 753.032,74 au plan 2020). Ce qui représente une augmentation limitée de € 68.641,74. L'évolution de l'indice des prix à la consommation impactant les frais de fonctionnement explique pour l'essentiel cette évolution. Le Centre reste très attentif à l'évolution du déficit d'exploitation.



83424 Centre de rencontre Marie-José

La fidélité à ce service témoignée par les bénéficiaires, justifie le maintien d'une activité implantée dans son quartier.



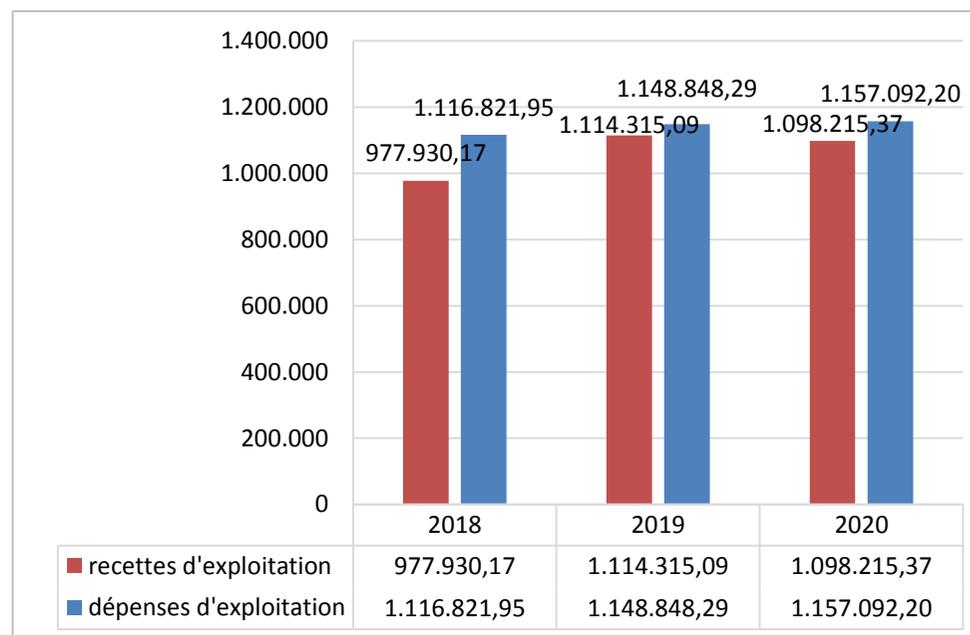
8360 Maison d'accueil

L'utilité d'une institution destinée à accueillir les personnes temporairement privées de logement ne doit plus être démontrée.

La fréquentation de la maison d'accueil Le Relais est la preuve qu'il répond à un besoin dépassant largement les frontières de la commune.

La subvention de fonctionnement octroyée par la COCOM représente une source de financement indispensable à la viabilité de l'établissement.

En attendant les modalités précises d'application de l'ordonnance « sans-abri » de la Commission Communautaire Commune, non connues au jour de la rédaction de cette note de politique générale, ce sont des estimations prudentes qui ont été établies pour 2020.

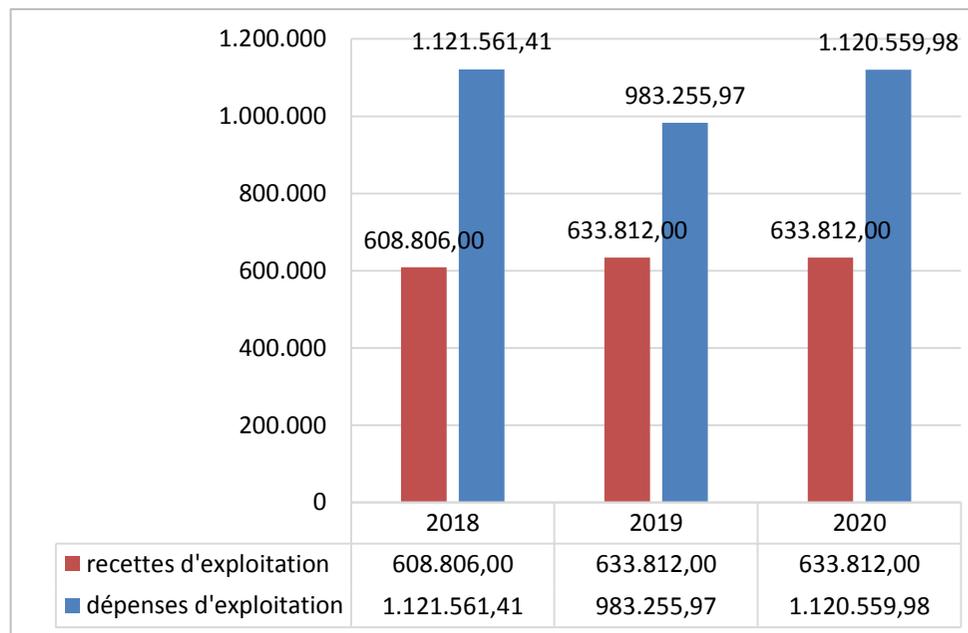


Ainsi, on enregistre au budget 2020 un déficit d'exploitation de € 58.876,83 (€ 34.533,20 au budget 2019) soit une légère augmentation de € 24.343,63 due essentiellement à une augmentation de la rétribution pour les journées repas fournies par Arcadia.

8441 Aides familiales

Le service de maintien à domicile est agréé par la Iriscare et fait l'objet d'une subvention de fonctionnement. Les interventions des bénéficiaires sont fixées par le CPAS en fonction de leurs revenus mais sur base d'une grille arrêtée par l'autorité subsidiante.

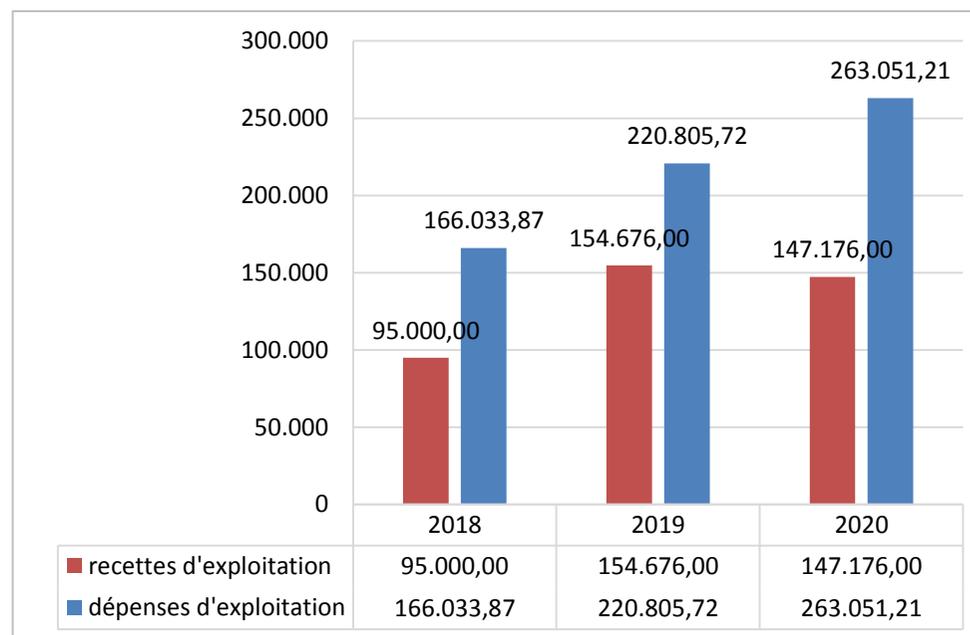
Tout comme pour la maison d'accueil Le Relais, la subvention de fonctionnement octroyée par la Iriscare représente une source de financement indispensable à la viabilité du service.



8446 Repas à domicile

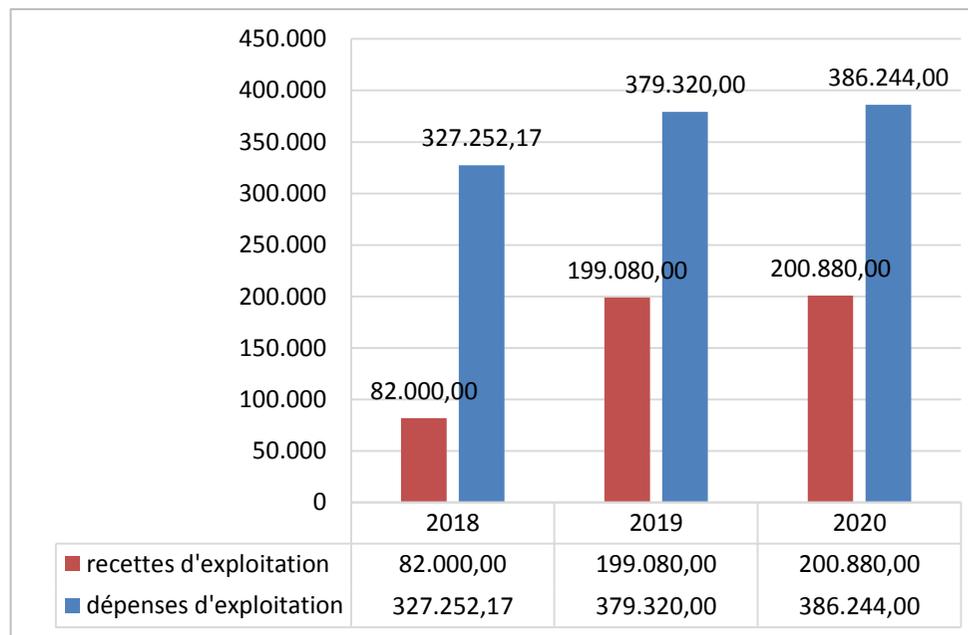
Sous cette sous-fonction sont enregistrées les recettes et les dépenses liées à ce service.

La Résidence Arcadia est chargée de la gestion, de l'organisation et de la confection des repas.



8448 Service Nettoyage

Complémentaire à l'action du service repris sous la sous-fonction 8441, lequel est plus axé sur l'accompagnement et les tâches ménagères quotidiennes, ce service répond à des besoins en travaux de nettoyage plus lourds.

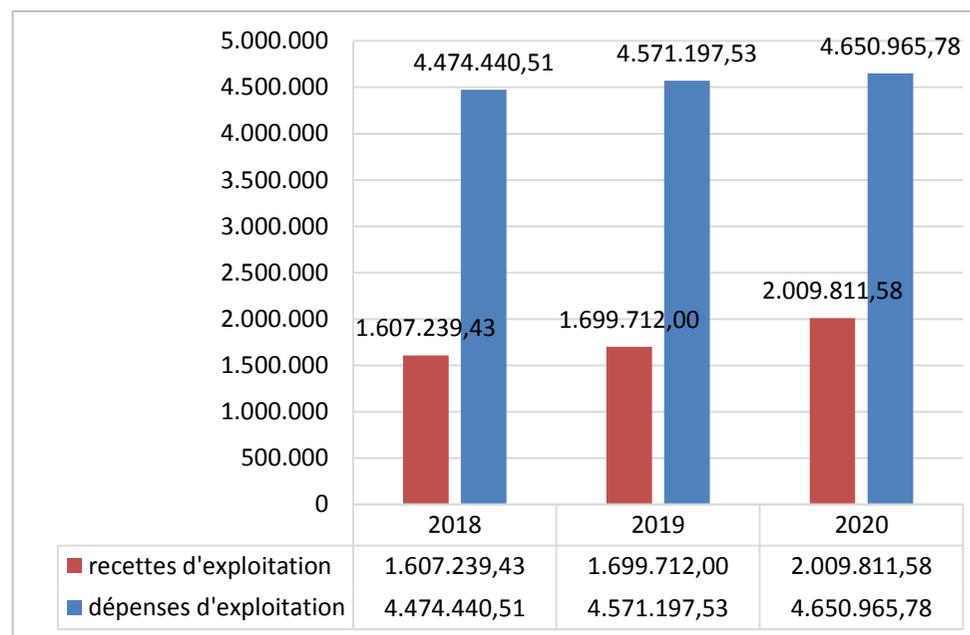


844921 Réinsertion socioprofessionnelle – article 60§7

La présente sous-fonction est utilisée pour la comptabilisation des recettes et des dépenses résultant de la politique de la mise au travail de personnes aidées en application de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS.

La charge sociale annuelle brute d'une personne engagée dans le cadre de l'article 60§7 de la Loi du 8/7/1976 organique des CPAS est de € 26.162,15 la première année. Elle s'élève à € 27.146,02 dès que le travailleur obtient une ancienneté d'un an.

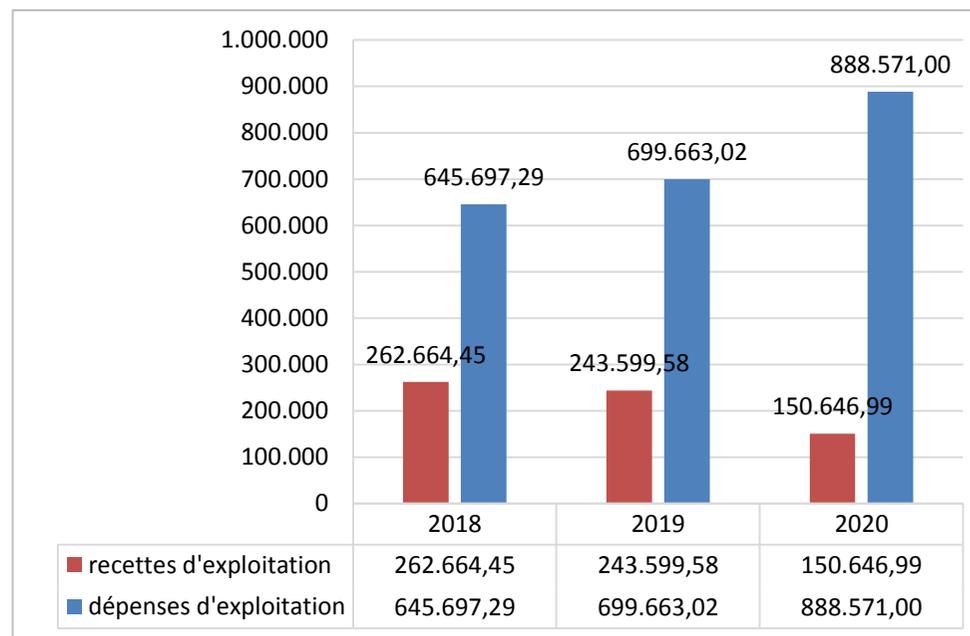
L'effectif « article 60 » prévu pour 2020 est de 415.



844925 Service Emploi

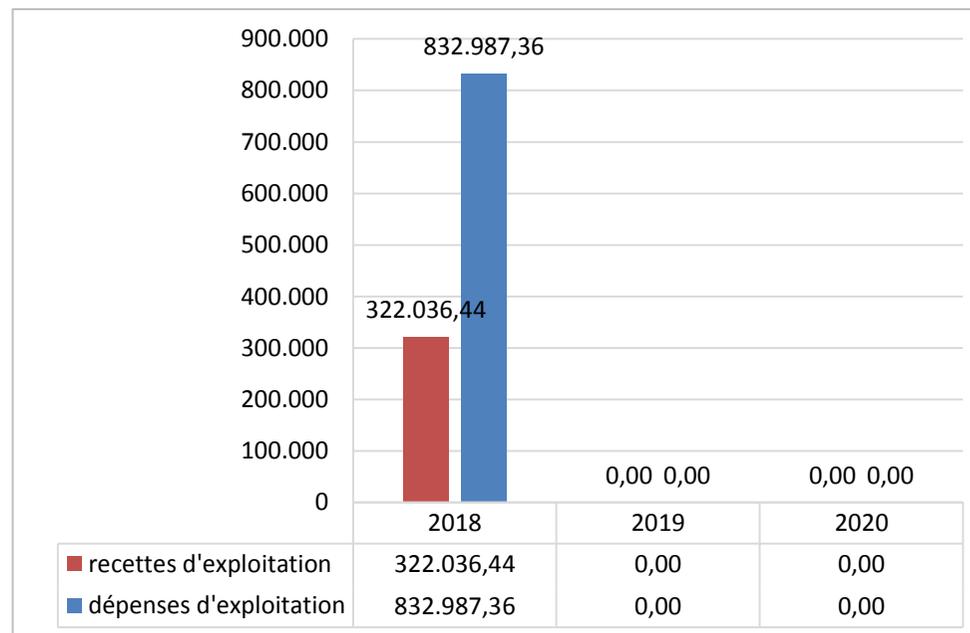
Cette sous fonction reprend les dépenses et les recettes liées aux activités du service Emploi.

A l'issue d'un trajet d'insertion sociale, ce service aide les usagers dans leur recherche active d'un emploi. Il peut si nécessaire proposer aux usagers des contrats à durée déterminée avec le CPAS permettant aux bénéficiaires de se forger une expérience professionnelle valorisable sur le marché de l'emploi classique. Les travailleurs qui en bénéficient sont accompagnés durant toute la durée de ce contrat.



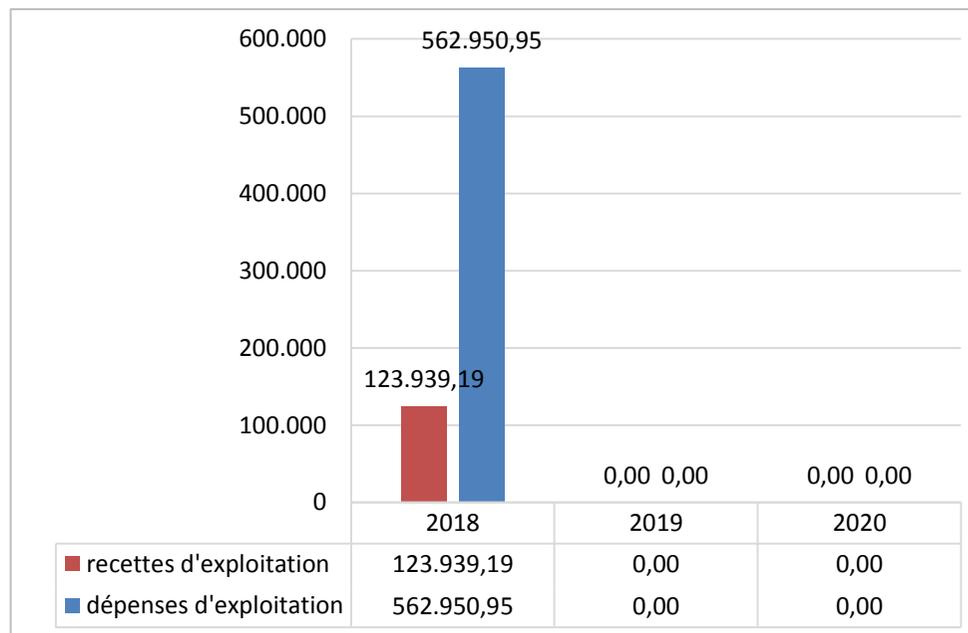
844926 Facilitateurs de projet

Depuis l'exercice 2019, toutes les prévisions budgétaires de cette sous-fonction ont été transférées vers la sous-fonction 832080 – PIIS comme l'exigent les autorités de tutelle.



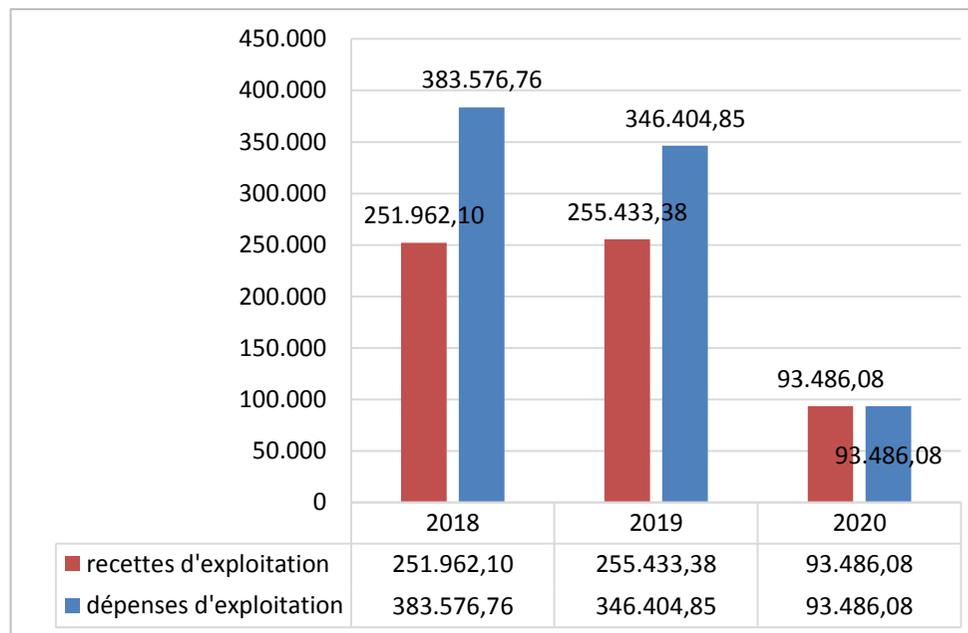
844927 Cellule Études et Formations

Depuis l'exercice 2019, toutes les prévisions budgétaires de cette sous-fonction ont été transférées vers la sous-fonction 832080 – PIIS comme l'exigent les autorités de tutelle.



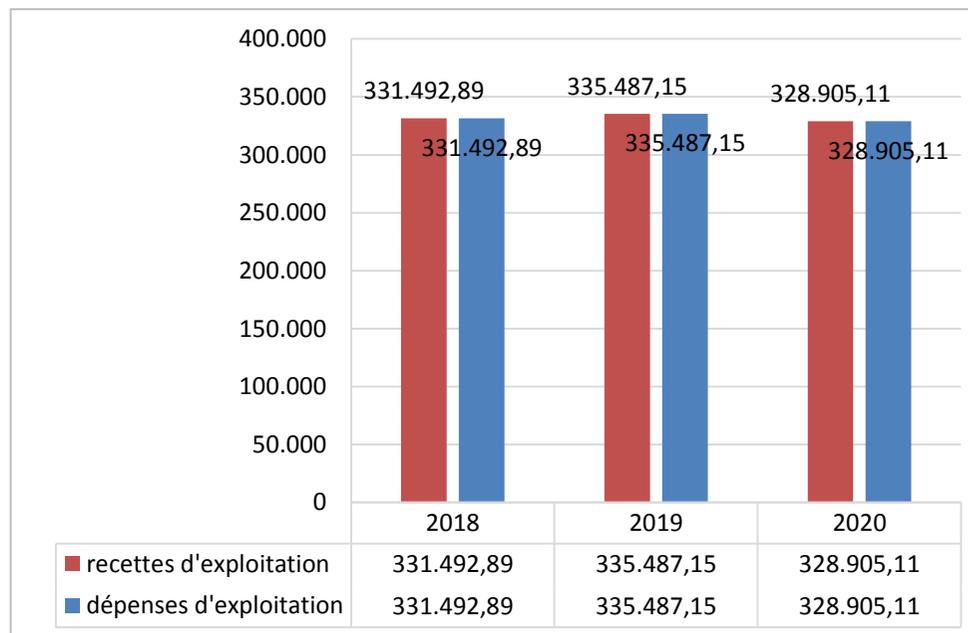
844928 Cellule Alphabétisation

Cette sous fonction reprend à partir de 2020 les recettes et les dépenses affectées à l'organisation de cours d'alphabétisation en interne.



844929 Actiris

Le CPAS renouvelle chaque année une convention avec Actiris, qui octroie des subsides en provenance du FSE pour des projets de réinsertion socioprofessionnelle.



844941 Épicerie sociale - Amphora

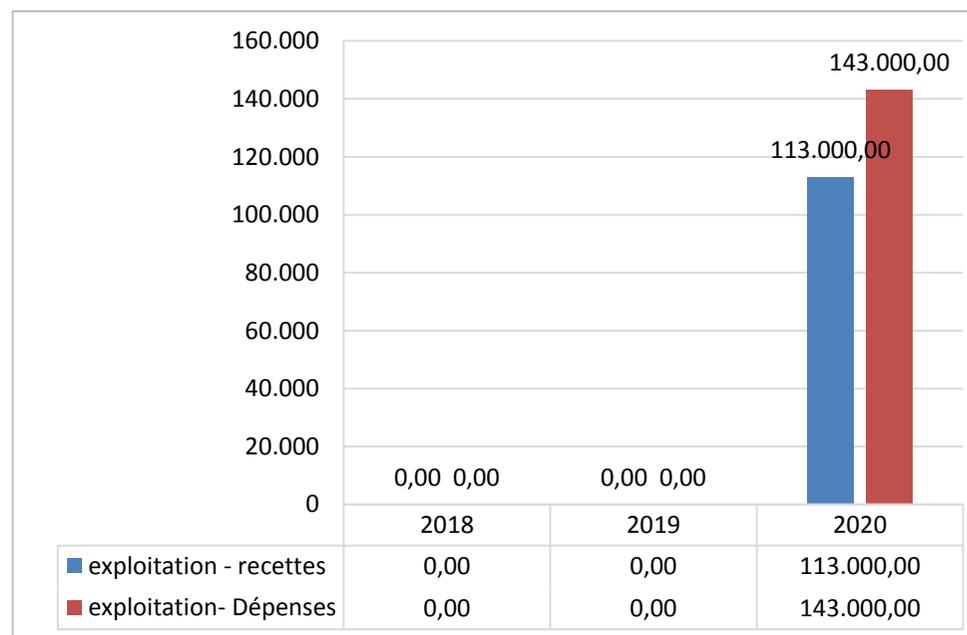
Les autorités ont décidé en 2020 d'intégrer les activités de l'asbl Amphora dans le budget du CPAS, à savoir : l'épicerie sociale et le service Déma-R-âges.

La création de ce nouveau service est rendue possible grâce aux dispositions légales de l'arrêté du 23 juillet 2018 relatif à l'agrément des entreprises sociales.

Cet arrêté permet, entre autre, aux CPAS de créer des initiatives d'économie sociale accomplissant des tâches d'intérêt général.

Les recettes des ventes, des prestations effectuées et du subside régional constituent l'ossature des recettes.

Les dépenses reprennent les rémunérations des deux personnes en charge de ce service ainsi que les dépenses liées aux frais de fonctionnement.

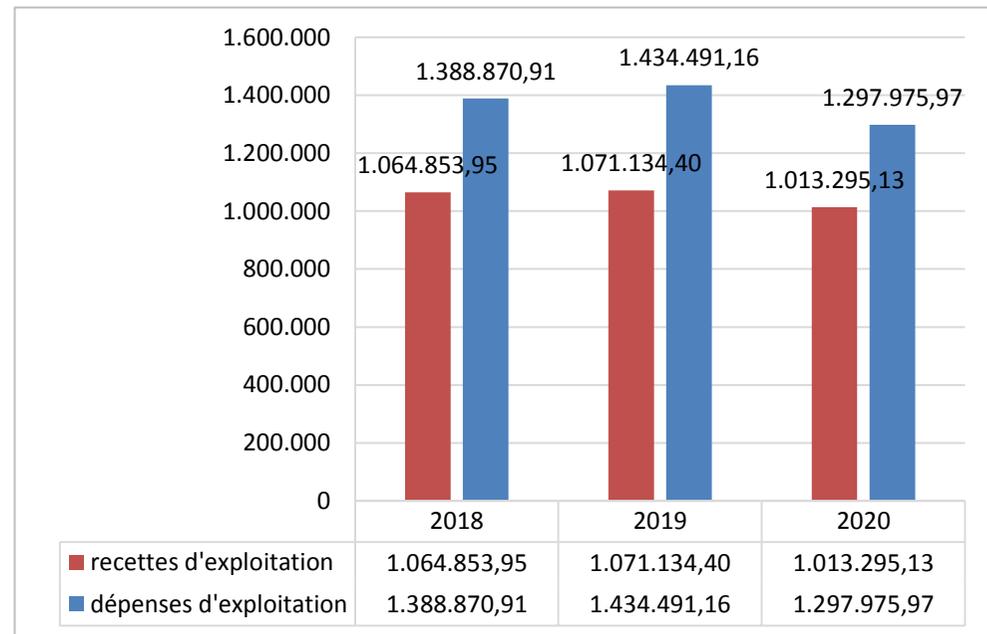


84496 Médiation de Dettes

La loi du 4 septembre 2002 confie aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Afin d'assurer cette mission, l'État fédéral accorde des moyens sous la forme d'une part d'interventions forfaitaires dans la charge salariale du personnel affecté à cette tâche et d'autre part, en remboursement d'aides financières accordées en matière d'apurement de factures de gaz et d'électricité non payées.

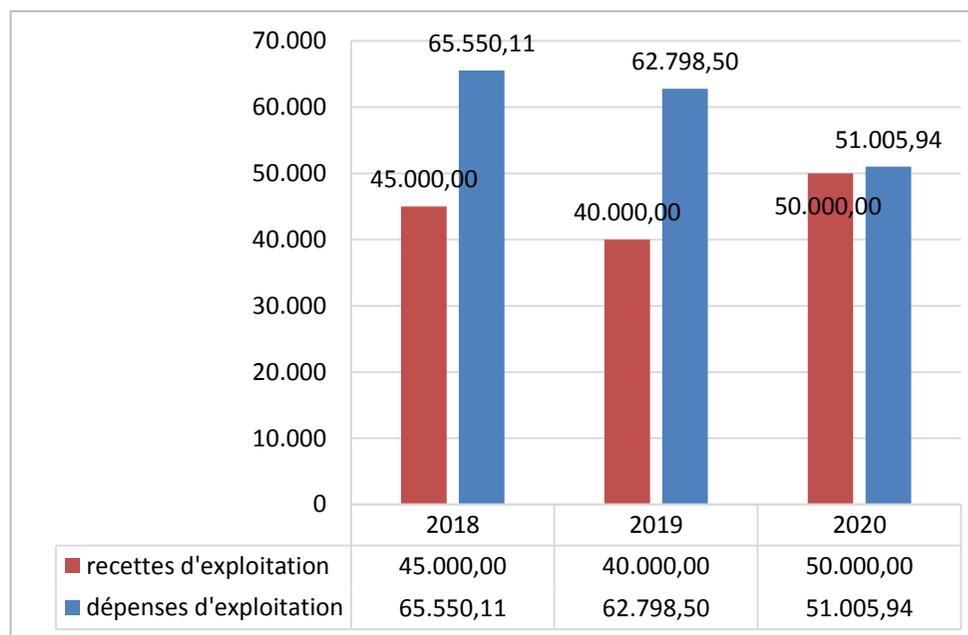
Le CPAS doit une nouvelle fois faire face à une diminution du fonds fédéral (art 6 - € 59.000- et ce malgré un appel sans cesse grandissant à ce service générant des prises en charge sur fonds propres.



9220 Habitations sociales

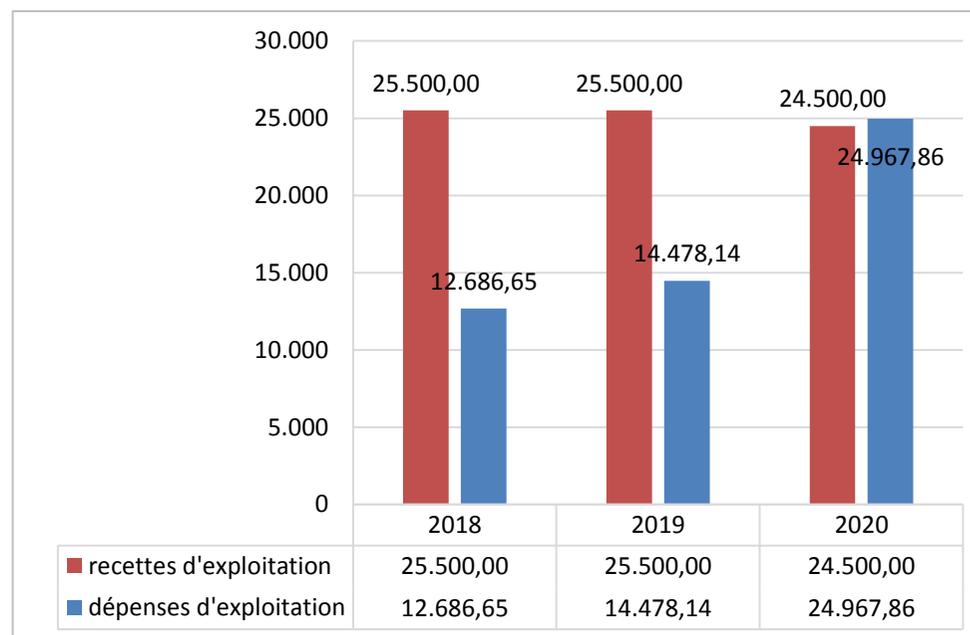
Le Centre dispose encore de deux logements affectés à l’habitation sociale.

En ce qui concerne ceux situés dans les deux bâtiments à l’arrière de la Résidence Arcadia quatre appartements ont été renovés fin 2019 et début 2020. Il est prévu que trois autres le seront dans le courant de l’exercice 2020.



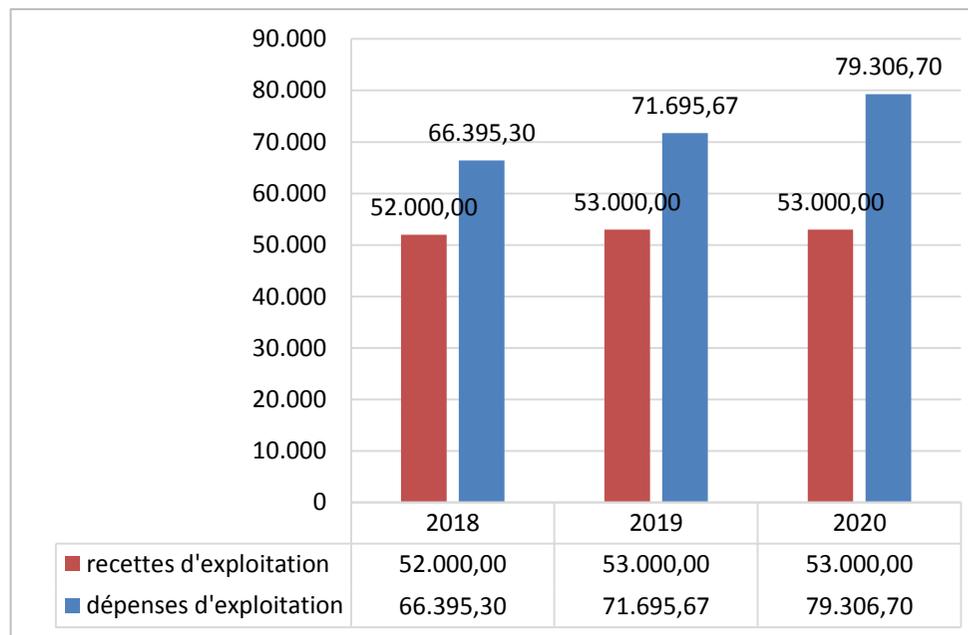
92201 Logement d'urgence

C'est sous cette sous-fonction que se retrouvent imputées les dépenses et les recettes liées au logement d'urgence situé rue Vandenboogaerde, 61.



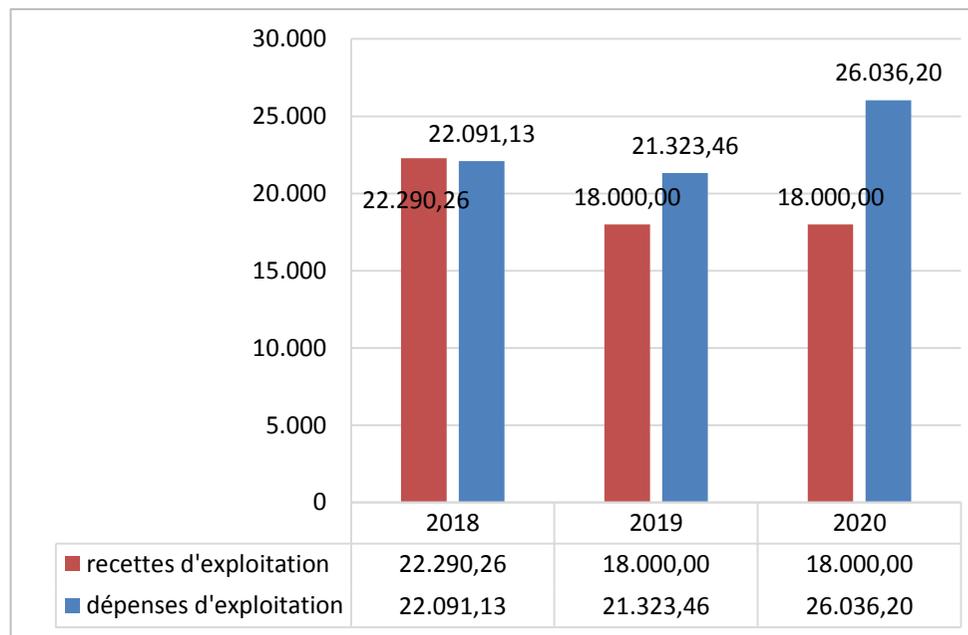
92202 Logements Kangourou

Les recettes et les dépenses inscrites au budget 2020 correspondent aux loyers, au subside de fonctionnement reçu de la Commission communautaire commune et aux frais de fonctionnement des deux maisons.



92204 Logements sociaux

Cette sous-fonction comptabilise les prévisions de recettes et de dépenses relatives à la gestion du bâtiment situé rue Pierre-Victor Jacobs 52.



4.2. ANALYSE DU SERVICE D'EXPLOITATION PAR NATURE ÉCONOMIQUE

Source des éléments chiffrés encadrés : les budgets initiaux. Il n'est donc pas tenu compte des ajustements intervenus en cours d'année.

4.2.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique

Recettes d'exploitation							Dépenses d'exploitation						
Nat. économique	2018	%	2019	%	2020	%	Nat. économique	2018	%	2019	%	2020	%
Prestations	5.498.723,60	5,22	5.566.943,04	5,01	5.917.099,32	5,09	Personnel	34.422.127,82	33,09	35.508.483,00	32,35	36.683.362,00	31,99
							Fonctionnement	3.972.774,09	3,82	4.514.600,07	4,11	4.449.314,80	3,88
Transferts	99.829.378,64	94,78	105.597.114,82	94,99	110.419.951,70	94,89	Redistribution	65.324.332,83	62,81	69.484.186,06	63,30	73.309.542,70	63,94
Produits financiers	1.250,00	0,00	2.850,00	0,00	0,00	0,02	Charges financières	293.937,15	0,28	266.481,42	0,24	220.630,16	0,19
Sous-total	105.329.352,24	100,00	111.166.907,86	100	25.300,00	100,00	Sous-total	104.013.171,89	100,00	109.773.750,55	100	114.662.849,66	100,00
Facturation interne	2.016.220,21		2.714.334,31		116.362.351,02		Facturation interne	2.016.220,21		2.714.334,31		2.691.119,26	
Prélèvements	0,00		0,00		2.691.119,26		Prélèvements	0,00		0,00		0,00	
Totaux	107.345.572,45		113.881.242,17		119.053.470,28		Totaux	106.029.392,10		112.488.084,86		117.353.968,92	

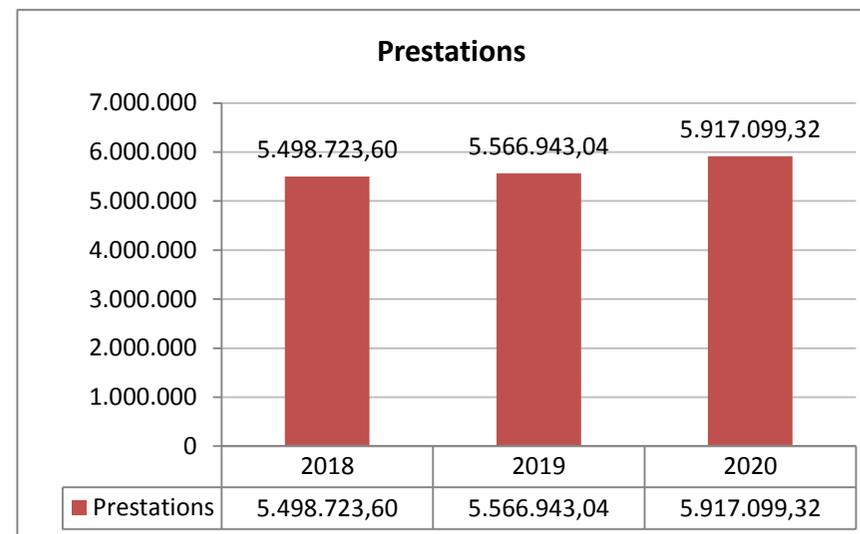
4.2.2. Recettes

Prestations

Les recettes de prestations augmentent par rapport au budget initial 2019 de € 350.156,28 soit (+ 6,28 %).

Évolution 2019 – 2020 des recettes de prestations :

	2019	2020
Recettes et dépenses générales	215.000,00	215.000,00
Administration centrale	404.250,12	406.600,12
Aide sociale	135.175,00	135.175,00
Maison de repos	3.206.885,00	3.294.491,00
Centre de rencontre Marie-José	77.000,00	73.000,00
Maison d'accueil	438.320,92	447.221,00
Aides familiales et service de nettoyage	150.200,00	152.000,00
Repas à domicile	117.500,00	110.000,00
Réinsertion	661.000,00	859.200,00
Habitations sociales	40.000,00	50.000,00
Logement d'urgence	25.500,00	24.500,00
Logements Kangourou	23.000,00	23.000,00
Logement sociaux	18.000,00	18.000,00
Autres	55.112,00	108.912,20
Total	5.566.943,04	5.917.099,32



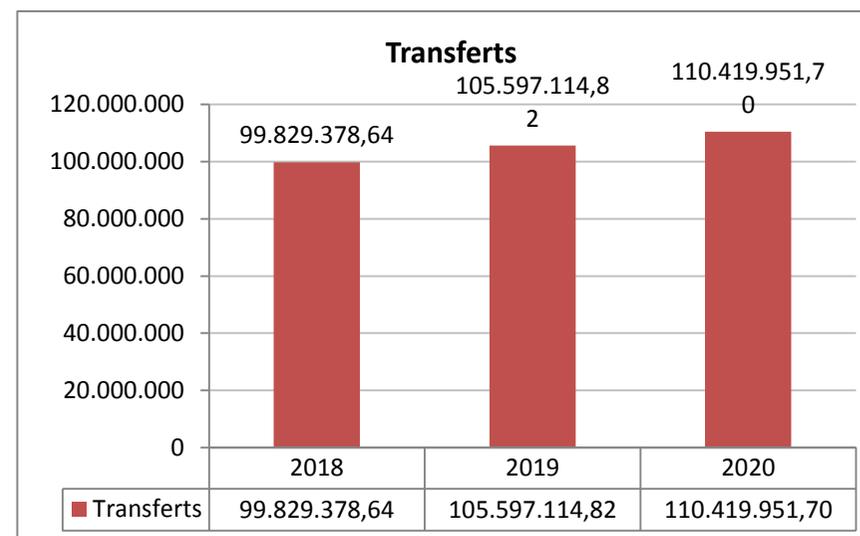
Le nouvel arrêté relatif à l'emploi d'insertion supprime la subvention majorée de 25 % pour une mise au travail article 60 pour un jeune de moins de 25 ans. Cette perte de subside est compensée par une mise au travail supplémentaire de 10 unités dans le secteur privé (recettes de transfert vers recettes de prestations).

Transferts

Sous cette nature économique se trouvent comptabilisés les interventions et remboursements d'une provenance autre que les usagers ou leurs répondants.

Évolution 2019 - 2020 des recettes de transferts :

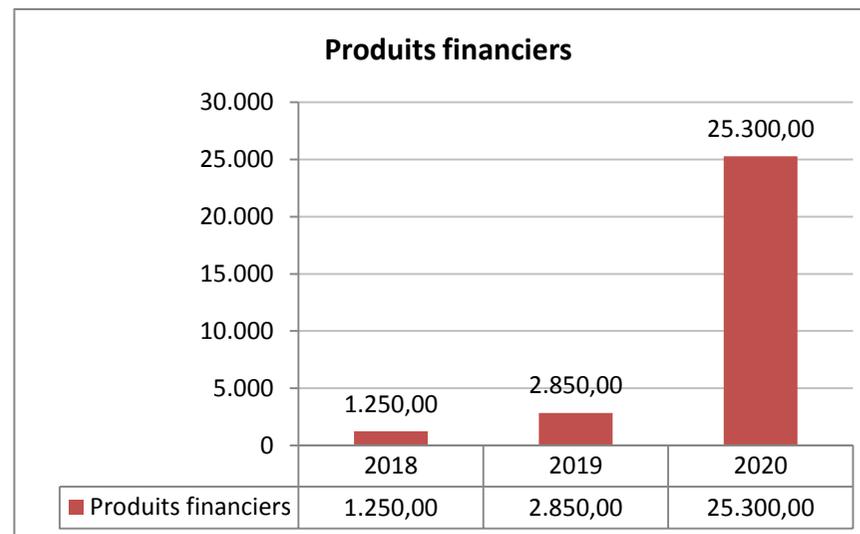
	2019	2020
Allocation communale	28.276.136,00	29.921.285,00
FSAS	4.153.394,61	4.508.632,86
Avances	43.000,00	36.000,00
État : RIS (y compris activation)	43.858.750,00	46.740.000,00
État : ERIS et frais médicaux (y compris activation)	8.720.000,00	8.530.292,10
Mutuelles (intervention IRISCARE - Rés. Arcadia)	4.040.000,00	4.230.000,00
Région (ACS)	692.500,00	692.500,00
COCOM (Relais - Aide aux familles)	1.080.000,00	1.055.000,00
Médiation de dettes	919.657,92	861.818,65
Autres	13.813.676,29	13.844.423,09
Total	105.597.114,82	110.419.951,70



Produits financiers

Ces recettes proviennent essentiellement des intérêts créditeurs des comptes.

La courbe des taux (long et court termes) étant inversée, les recettes prévues sont plus importantes.



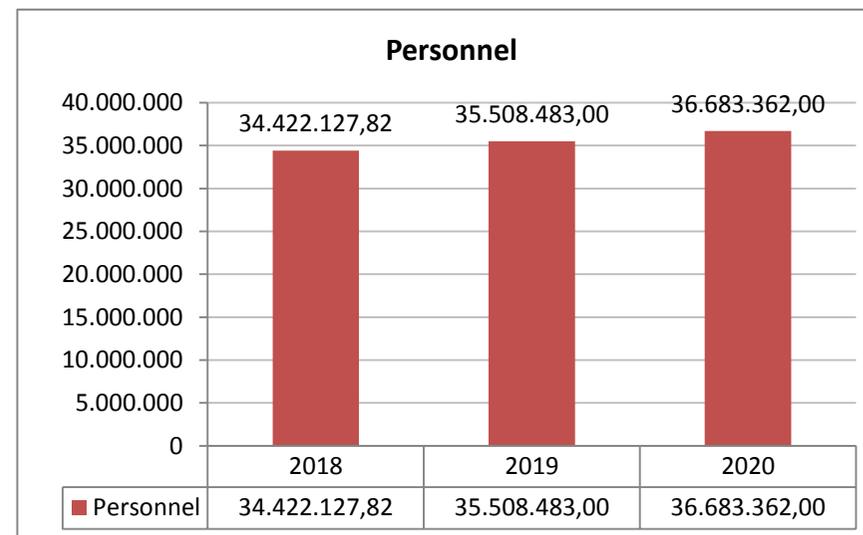
4.2.3. Dépenses

Personnel

Cette rubrique comptabilise l'ensemble des dépenses brutes de personnel.

L'évolution des dépenses brutes de personnel s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'effet sur 2020 de l'indexation prévue en avril 2020 ;
- les besoins supplémentaires en personnel prévus au budget 2020 ;
- la barémisation individualisée ;
- l'effet plein sur 2020 des engagements réalisés en cours d'exercice 2019 et relatifs au plan d'engagement 2019.



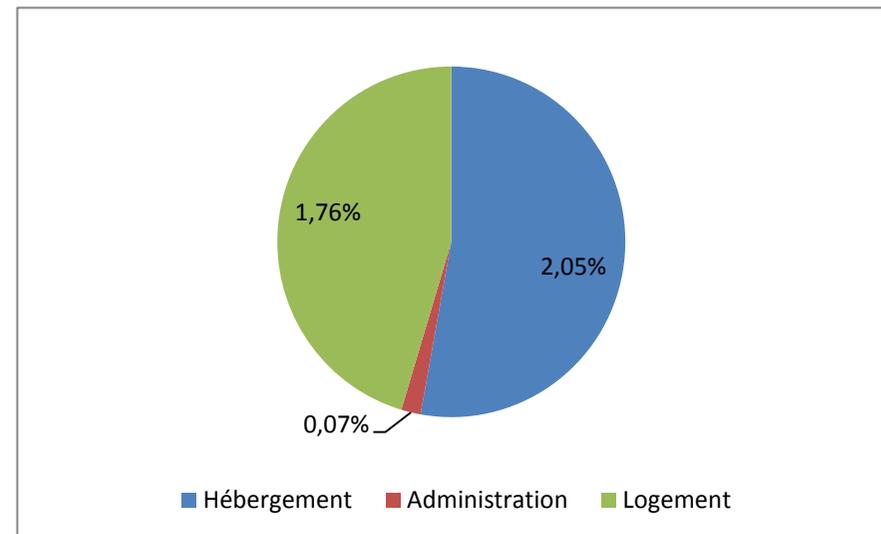
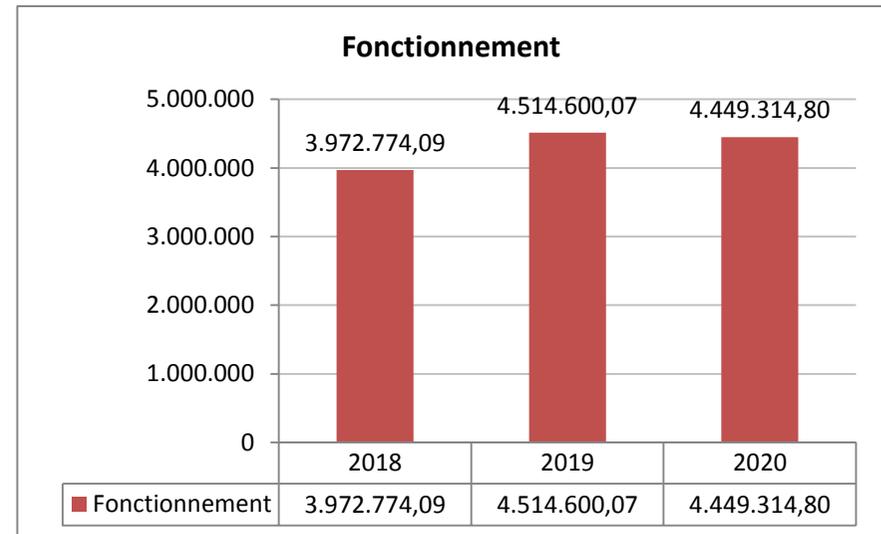
Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement restent stables entre 2019 et 2020.

Les dépenses de fonctionnement du Centre représentent 3,8 % de l'ensemble des dépenses alors que la moyenne régionale se situe à 8,39 %.

De surcroît, les dépenses de fonctionnement sont légèrement inférieures au montant prévu au plan 2020.

La rigueur de gestion de ce type de dépenses est donc bien poursuivie. En effet, sur les 3,8 %, 2,05 % sont consacrés aux dépenses liées à l'hébergement (Arcadia et le Relais).

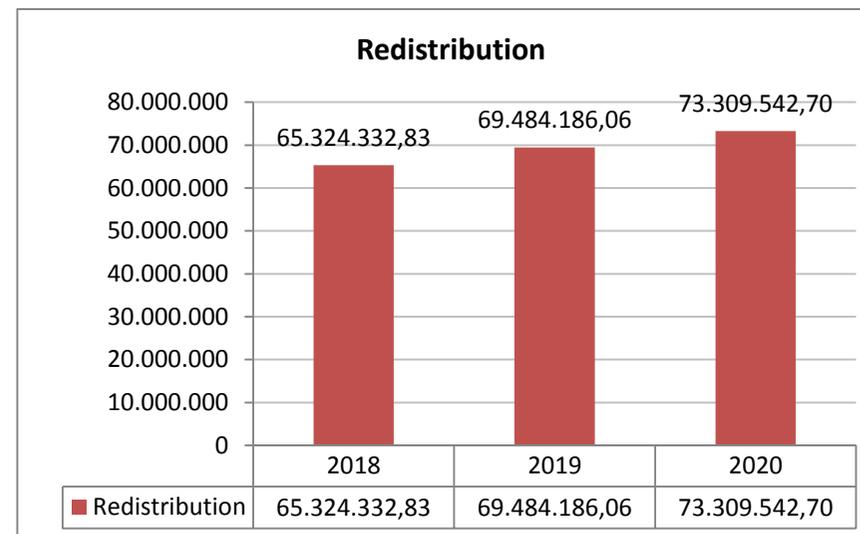


Redistribution

Les dépenses de redistribution sont celles qui résultent pour l'essentiel de l'octroi d'avances, du revenu d'intégration (RIS) et d'aide sociale équivalente au RIS ou autres.

Évolution 2019 - 2020 des dépenses de redistribution :

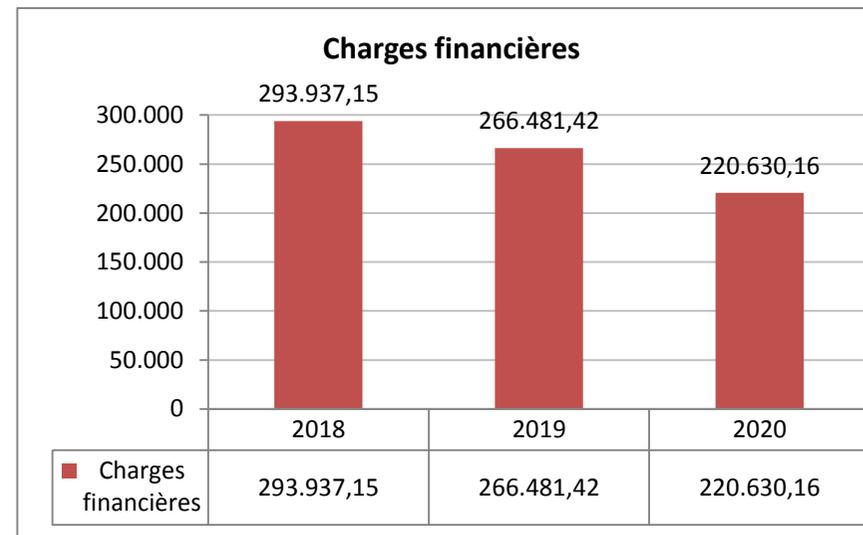
	2019	2020
Avances	43.000,00	36.000,00
Revenu d'intégration	55.005.000,00	58.770.000,00
Aide sociale (ERIS)	7.320.000,00	7.018.000,00
Frais d'hébergement de personnes âgées	320.000,00	340.000,00
Frais d'hospitalisation	700.000,00	700.000,00
Déficit social des établissements du CPAS	287.500,00	286.000,00
Frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques	2.295.000,00	2.520.000,00
Autres dépenses de redistribution (dont les sous-fonctions de l'insertion socioprofessionnelle)	3.513.686,06	3.639.542,70
Total	69.484.186,06	73.309.542,70



Charges financières

Les charges financières supportées par le CPAS représentent les intérêts dus pour les emprunts qui ont permis, au cours des exercices précédents, de financer les investissements.

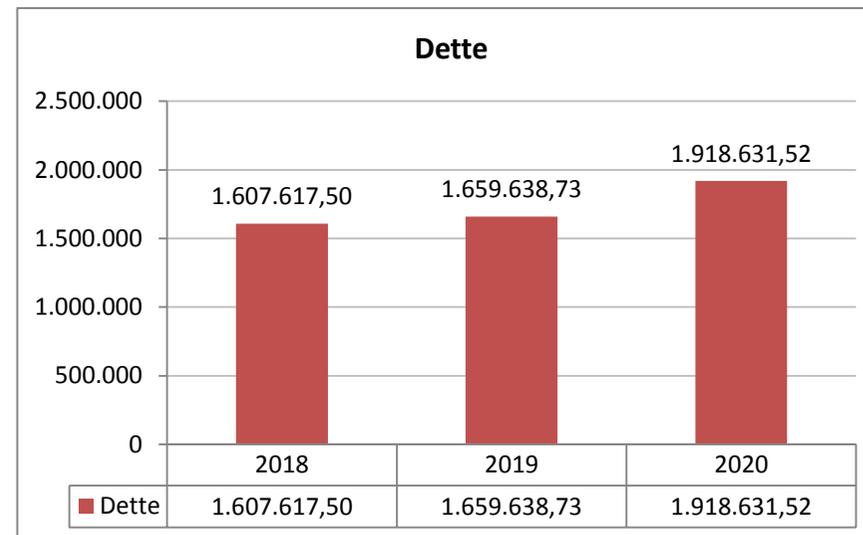
Sous-fonction	2019	2020
0090	3.100,00	1.100,00
1230	141.017,28	115.457,84
1290	3.099,30	2.567,75
1370	109,65	150,20
8341	91.144,36	77.459,74
8360	11.407,14	8.998,08
9220	4.139,39	2.812,37
92201	58,29	210,94
92202	2.024,15	1.907,04
92204	10.381,86	9.966,20
Total	266.481,42	220.630,16



Dettes

Compte tenu des annuités des capitaux empruntés, l'évolution de la dette se présente comme suit :

Sous-fonction	2019	2020
0090	3.100,00	1.100,00
1230	817.480,88	1.042.495,39
1290	25.639,30	25.107,75
1370	7475,54	13503,57
8341	661.255,05	676.392,62
8360	67.261,78	73.581,70
9220	37.824,89	36.759,65
92201	422,62	3939,94
92202	8.546,81	11.784,70
92204	30.631,86	33.966,20
Total	1.659.638,73	1.918.631,52



La charge de la dette et celle des charges financières ne représente que 1,65 % de l'ensemble des dépenses.

4.3. ANALYSE DU SERVICE D'INVESTISSEMENT

Pour projets d'investissement contenus dans le budget 2020, relevons :

Sous-fonction	Article budgétaire	Commentaire	Montant TVAC	Total pour la sous-fonction	
1230	1040/71200/51	Plans et études en cours	200.000,00		
	1040/71200/54	logiciels informatiques	150.000,00		
	1040/72200/51	Ch. de Gand/maritime/Schols/Lemaire	2.700.000,00		
	1040/72300/51	peinture divers sites + maintenance	150.000,00		
	1040/74100/55	meublier - besoins annuels	20.000,00		
	1040/74200/500	matériel informatique	350.000,00		
	1040/74300/51	achat de vélos	10.000,00		
	1040/74200/53	matériel d'entretien	30.000,00		
					3.610.000,00
1370	1370/74200/53	matériel d'entretien	20.000,00		
				20.000,00	
8341	8341/72300/53	pulsion aile 1	50.000,00		
		ascenseur Aile 4	115.000,00		
		démolition Aile 5	275.000,00		
		renouvellement utilities	45.000,00		
		châssis phase II	40.000,00		
		aménagement démenche	100.000,00		
		chaleurs mesures complémentaires	25.000,00		
		Chambres – couloirs - ajust. légaux	200.000,00		
					850.000,00
		8341/74200/53	matériel d'entretien (grosses machines)	50.000,00	
				50.000,00	
	8341/74100/57	meublier de restaurant et de cuisine	40.000,00		
				40.000,00	

Sous-fonction	Article budgétaire	Commentaire	Montant TVAC	Total pour la sous-fonction
	8341/74100/59	salle de bains	50.000,00	
		airco	15.000,00	
		15 lits/15 chaises gériatriques	37.500,00	
		lèves personnes	25.000,00	
				127.500,00
	8341/7400/56	machines à laver	10.000,00	
				10.000,00
	8341/74200/57	fours à vapeur	21.000,00	
		douches	15.000,00	
				36.000,00
	8341/74200/59	kines et besoins annuels	25.000,00	
				25.000,00
	83424/74200/53	besoins annuels	1.500,00	
				1.500,00
	83424/72300/51	rénovation restaurant	15.000,00	
				15.000,00
	8360/72300/52	maintenance légale	85.000,00	
				85.000,00
	8360/7400/59	lits	20.000,00	
				20.000,00
	8360/72100/54	dernière phase	15.000,00	
				15.000,00
	8446/74300/51	camionnettes	50.000,00	
				50.000,00
	9220/72300/53	JB/TAZIAUX/VH	50.000,00	
				50.000,00
	92201/72300/51	Vandenboogaerde 61	30.000,00	
				30.000,00

Sous-fonction	Article budgétaire	Commentaire	Montant TVAC	Total pour la sous-fonction
	92202/72300/53	maintenance légale	20.000,00	
				20.000,00
	92204//72300/53	Appartements + toitures	87.000,00	
				87.000,00

4.3.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction

	Recettes d'investissement			Dépenses d'investissement		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
690 Prélèvements	50.000,00	50.000,00	50.000,00	---	---	---
1230 Administration générale	4.615.540,00	2.502.360,00	3.610.000,00	5.262.426,67	3.178.823,60	4.537.037,55
1290 Patrimoine privé	---	---	---	22.540,00	22.540,00	22.540,00
1370 Service Bâtiments	46.500,00	15.000,00	20.000,00	46.500,00	22.365,89	33.353,37
8341 Maison de repos	517.500,00	864.500,00	1.088.500,00	1.104.889,16	1.484.610,69	1.737.432,88
83424 Centre de jour « Parc Marie José »	---	7.000,00	15.000,00	---	7.000,00	16.500,00
8360 Maison d'accueil	85.000,00	170.000,00	140.000,00	134.499,58	225.854,64	204.583,62
8446 Repas à domicile	---	50.000,00	50.000,00	---	50.000,00	50.000,00
9220 Habitations sociales	20.000,00	20.000,00	50.000,00	51.947,28	53.685,50	83.947,28
92201 Logement d'urgence 1	0,00	30.000,00	30.000,00	---	30.364,33	33.729,00
92202 Logements Kangourou	40.000,00	20.000,00	20.000,00	45.167,66	26.522,66	29.877,66
92204 Logements sociaux	---	37.500,00	87.000,00	20.250,00	57.750,00	111.000,00
Totaux	5.374.540,00	3.766.360,00	5.160.500,00	6.690.720,35	5.159.517,31	6.860.001,36

4.3.2. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique

Recettes d'investissement							Dépenses d'investissement						
Natures économiques	2018	%	2019	%	2020	%	Natures économiques	2018	%	2019	%	2020	%
Interventions	0,00	0,00	0,00	0,00	37.500,00	0,73	Contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aliénations	500.000,00	9,30	0,00	0,00	1.260.000,00	24,42	Investissements	5.377.040,00	80,37	3.766.360,00	73,00	5.162.000,00	75,25
Financement	4.824.540,00	89,77	3.716.360,00	98,67	3.813.000,00	73,89	Dettes	1.313.680,35	19,63	1.393.157,31	27,00	1.698.001,36	24,75
Prélèvements	50.000,00	0,93	50.000,00	1,33	50.000,00	0,97	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total	5.374.540,00	100,00	3.766.360,00	100,00	5.160.500,00	100,00	Sous-total	6.690.720,35	100,00	5.159.517,31	100,00	6.860.001,36	100,00
Facturation interne	0,00		0,00		0,00		Facturation interne	0,00		0,00		0,00	
Totaux	5.374.540,00		3.766.360,00		5.160.500,00		Totaux	6.690.720,35		5.159.517,31		6.860.001,36	

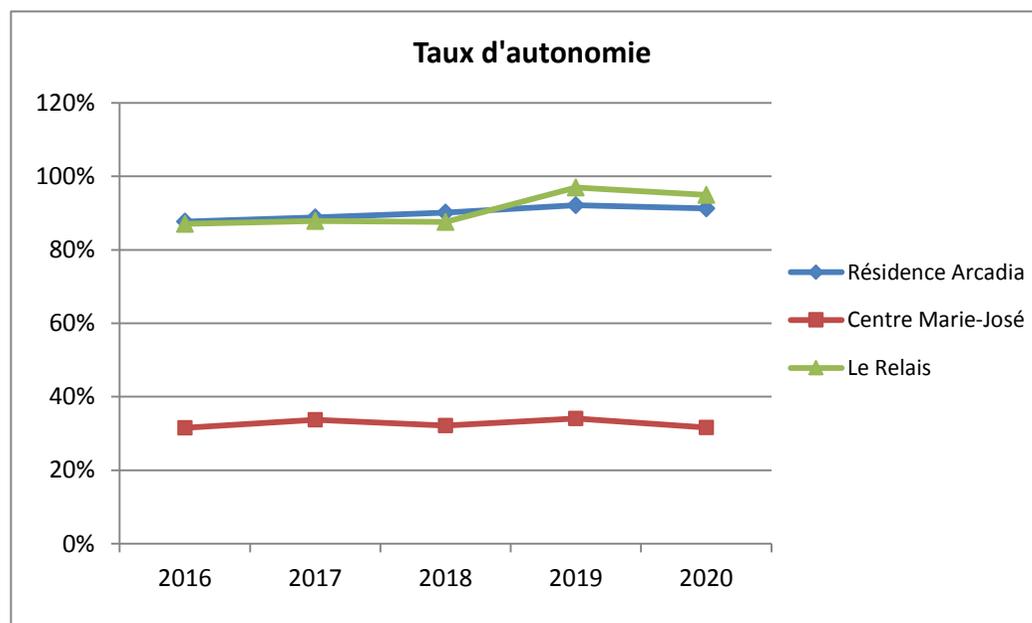
4.4. TABLEAU DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT CUMULÉS DES BUDGETS INITIAUX DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Le plan comptable prévoit que les annuités des capitaux empruntés soient imputées au service d'investissement. L'équilibre budgétaire ne peut donc être obtenu que par le cumul des deux services.

	Recettes			Dépenses		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Service d'exploitation	107.345.572,45	113.881.242,17	119.053.470,28	106.029.392,10	112.488.084,86	117.353.968,92
Service d'investissement	5.374.540,00	3.766.360,00	5.160.500,00	6.690.720,35	5.159.517,31	6.860.001,36
Total général	112.720.112,45	117.647.602,17	124.213.970,28	112.720.112,45	117.647.602,17	124.213.970,28

4.5. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES PROPRES (TAUX D'AUTONOMIE)

Année	Résidence Arcadia	Centre Marie-José	Le Relais
2016	87,64 %	31,52 %	87,03 %
2017	88,86 %	33,72 %	87,85 %
2018	90,16 %	32,16 %	87,56 %
2019	92,14 %	34,10 %	96,99 %
2020	91,28 %	31,63 %	94,91 %



5. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

5.1. COMPARAISON PAR NATURE ÉCONOMIQUE DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR RAPPORT AUX MOYENNES RÉGIONALES (EN POURCENTAGE)

5.1.1. Recettes d'exploitation

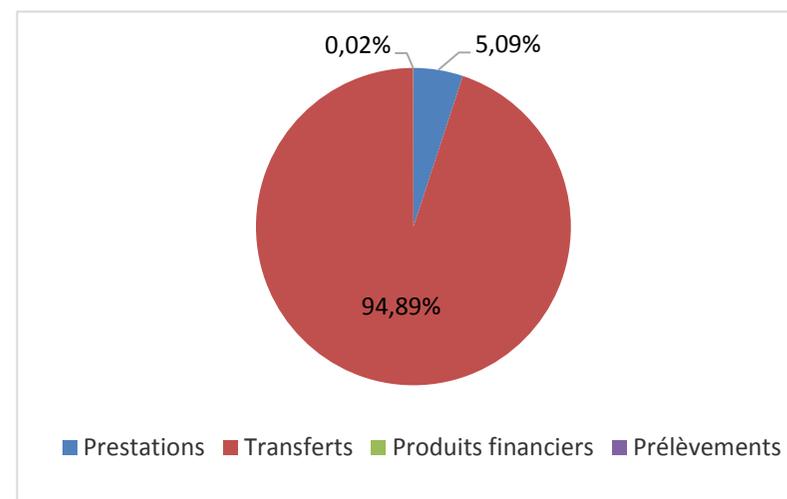
Recettes d'exploitation	Moyennes (1)				
	Bruxelles (2)	Wallonie (3)	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean		
			2018	2019	2020
Prestations	14,40 %	13,40 %	5,22 %	4,96 %	5,09 %
Transferts	84,00 %	84,22 %	94,78 %	95,04 %	94,89 %
Produits financiers	1,60 %	2,38 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %
Prélèvements	/	/	/	/	/

Sources : Les finances des pouvoirs locaux (Belfius)

(1) Pourcentages calculés hors recettes de facturation interne.

(2) Budgets initiaux 2019 des CPAS

(3) Budgets initiaux 2019 des CPAS wallons



5.1.2. Dépenses d'exploitation

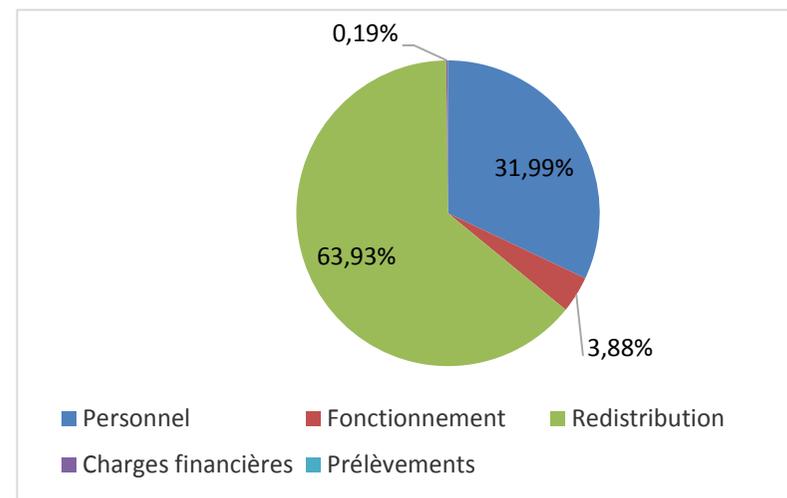
Dépenses d'exploitation	Moyennes (1)				
	Bruxelles (2)	Wallonie (3)	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean		
			2018	2019	2020
Personnel	39,55 %	44,17 %	33,09 %	32,35 %	31,99 %
Fonctionnement	9,63 %	8,80 %	3,82 %	4,11 %	3,88 %
Redistribution	49,80 %	44,01 %	62,81 %	63,30 %	63,94 %
Charges financières	1,02 %	3,02 %	0,28 %	0,24 %	0,19 %
Prélèvements	/	/	/	/	/

Sources : Les finances des pouvoirs locaux (Belfius)

(1) Pourcentages calculés hors dépenses de facturation interne.

(2) Budgets initiaux 2019 des CPAS

(3) Budgets initiaux 2019 des CPAS wallons



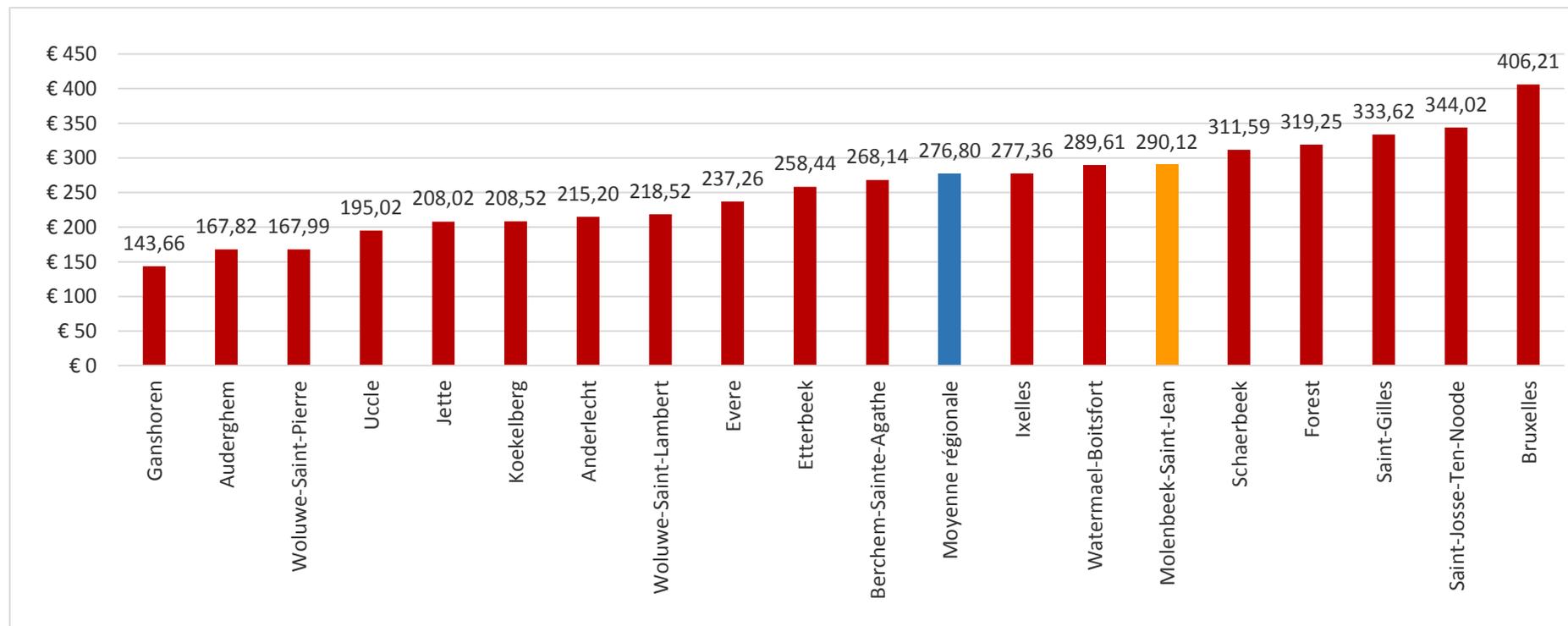
5.2. COMPARAISON DES CHARGES PAR TÊTE D'HABITANT

Si l'on rapporte, pour ce qui concerne les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, l'intervention communale en faveur du CPAS telle que prévue dans les budgets initiaux de 2017 à 2019, au nombre d'habitants, la charge par tête d'habitant s'établit comme suit :

	2017	2018	2019	Classement
Anderlecht	209,10	213,35	215,20	7
Auderghem	161,91	164,99	167,82	2
Berchem-Sainte-Agathe	187,77	187,76	268,14	11
Bruxelles	380,90	396,97	406,21	20
Etterbeek	302,34	302,04	258,44	10
Evere	238,12	241,29	237,26	9
Forest	311,56	320,85	319,25	17
Ganshoren	142,95	140,80	143,66	1
Ixelles	261,01	268,29	277,36	13
Jette	200,47	209,36	208,02	5
Koekelberg	213,88	205,12	208,52	6
Molenbeek-Saint-Jean	272,97	279,72	290,12	15
<i>Moyenne régionale</i>	<i>264,32</i>	<i>272,38</i>	<i>276,80</i>	<i>12</i>
Saint-Gilles	325,26	182,04	333,62	18
Saint-Josse-Ten-Noode	382,18	337,93	344,02	19
Schaerbeek	277,29	390,75	311,59	16
Uccle	190,95	295,56	195,02	4
Watermael-Boitsfort	249,29	193,89	289,61	14
Woluwe-Saint-Lambert	223,50	261,87	218,52	8
Woluwe-Saint-Pierre	152,19	215,28	167,99	3

Les chiffres de population pris en compte sont ceux au 1^{er} janvier de l'année concernée ; les interventions communales résultant de la restructuration des hôpitaux ne sont pas prises en considération. Pour le budget 2020 du Centre, la charge par tête d'habitant s'élève à € 307,00.

Charges par tête d'habitant en 2019 :



ANNEXE 1 : CIRCULAIRE BUDGETAIRE

Cf. annexe ci-jointe

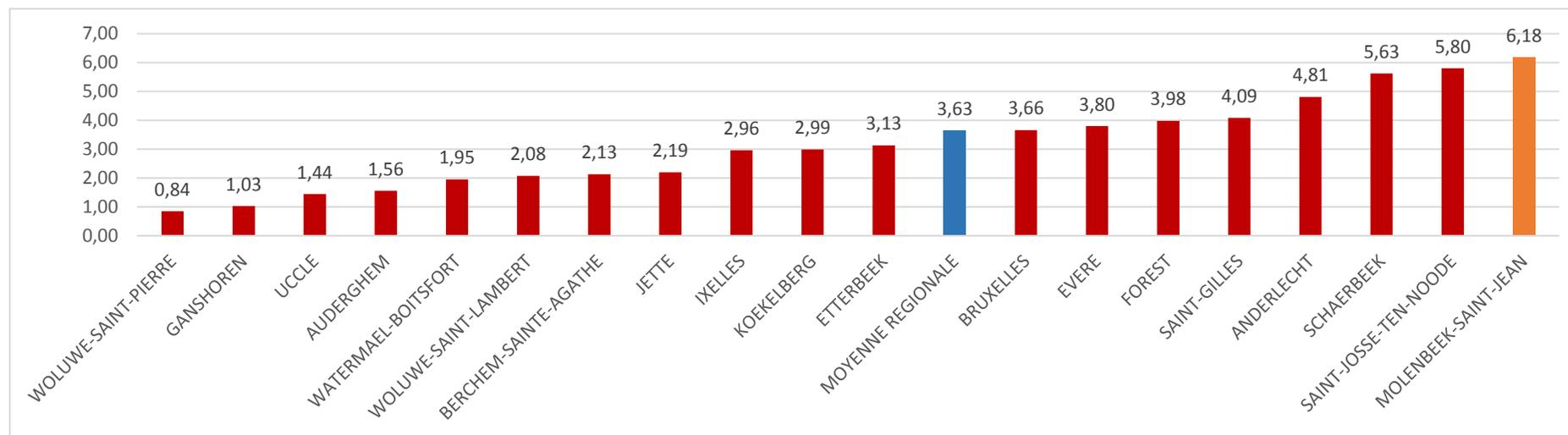
ANNEXE 2 : CPAS DE LA RBC - STATISTIQUES RELATIVES AU (E)RIS

Évolution au cours des 5 dernières années du nombre de dossiers bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide équivalente pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

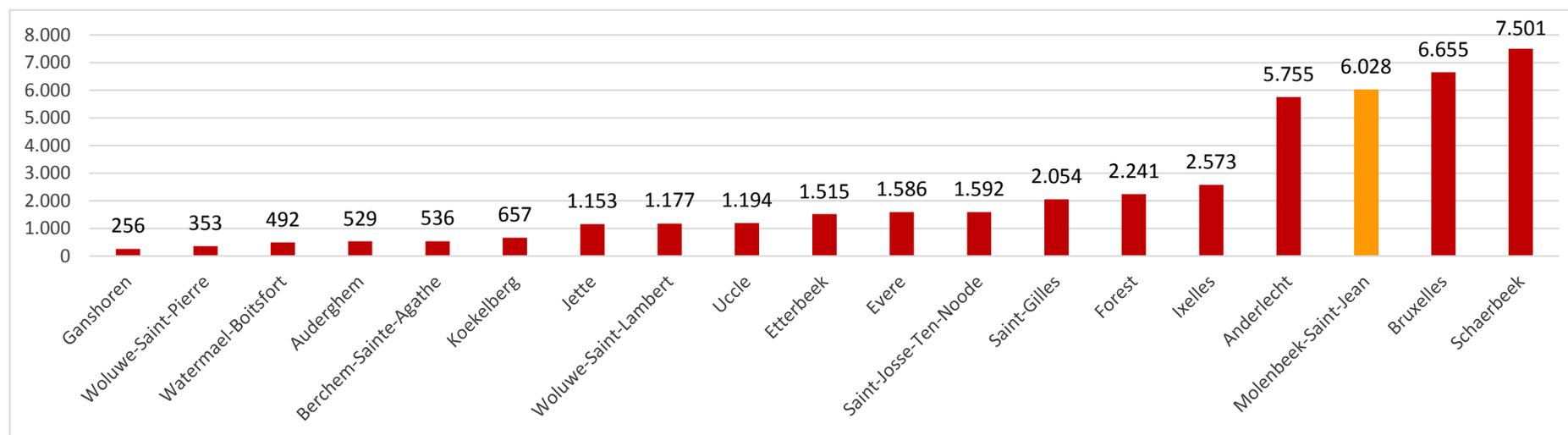
CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale	2015			2016			2017			2018			2019		
	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%
Anderlecht	4.659	116.332	4,00%	5.003	117.412	4,26%	5.435	118.241	4,60%	5.584	118.382	4,72%	5.755	119.714	4,81
Auderghem	396	32.835	1,21%	474	33.161	1,43%	519	33.313	1,56%	565	33.740	1,67%	529	34.013	1,56
Berchem-Sainte-Agathe	397	23.927	1,66%	453	24.224	1,87%	538	24.701	2,18%	560	24.830	2,26%	536	25.179	2,13
Bruxelles	6.833	175.534	3,89%	7.165	178.552	4,01%	7.057	176.545	4,00%	6.758	179.277	3,77%	6.655	181.726	3,66
Etterbeek	1.470	46.773	3,14%	1.511	47.180	3,20%	1.519	47.414	3,20%	1.513	47.786	3,17%	1.515	48.367	3,13
Evere	1.294	38.448	3,37%	1.439	39.556	3,64%	1.466	40.394	3,63%	1.527	41.131	3,71%	1.586	41.763	3,80
Forest	1.905	55.012	3,46%	2.131	55.613	3,83%	2.130	55.746	3,82%	2.194	56.008	3,92%	2.241	56.289	3,98
Ganshoren	192	24.066	0,80%	244	24.269	1,01%	252	24.596	1,02%	265	24.865	1,07%	256	24.902	1,03
Ixelles	2.218	84.754	2,62%	2.455	85.541	2,87%	2.498	86.244	2,90%	2.558	86.513	2,96%	2.573	86.876	2,96
Jette	1.036	50.724	2,04%	1.087	51.426	2,11%	1.114	51.933	2,15%	1.148	52.201	2,20%	1.153	52.536	2,19
Koekelberg	567	21.525	2,63%	572	21.638	2,64%	592	21.609	2,74%	616	21.774	2,83%	657	21.990	2,99
Molenbeek-Saint-Jean	5.195	95.576	5,44%	5.599	96.586	5,80%	5.930	96.629	6,14%	5.984	97.005	6,17%	6.028	97.462	6,18
Saint-Gilles	2.053	50.472	4,07%	2.100	50.659	4,15%	2.131	50.471	4,22%	2.030	50.002	4,06%	2.054	50.267	4,09
Saint-Josse-Ten-Noode	1.558	27.332	5,70%	1.605	27.402	5,86%	1.637	27.115	6,04%	1.572	27.032	5,82%	1.592	27.457	5,80
Schaerbeek	6.170	131.030	4,71%	6.502	132.590	4,90%	7.068	133.042	5,31%	7.331	133.010	5,51%	7.501	133.309	5,63
Uccle	1.032	81.280	1,27%	1.116	81.944	1,36%	1.134	82.307	1,38%	1.185	82.275	1,44%	1.194	83.024	1,44
Watermael-Boitsfort	402	24.454	1,64%	440	24.619	1,79%	481	24.871	1,93%	480	25.012	1,92%	492	25.184	1,95
Woluwe-Saint-Lambert	1.012	54.022	1,87%	1.092	54.311	2,01%	1.169	55.216	2,12%	1.240	56.303	2,20%	1.177	56.660	2,08
Woluwe-Saint-Pierre	310	41.077	0,75%	304	41.207	0,74%	340	41.217	0,82%	337	41.580	0,81%	353	41.824	0,84
Total de la Région de Bruxelles-Capitale	38.699	1.175.173	3,29%	41.292	1.187.890	3,48%	43.010	1.191.604	3,61%	43.447	1.198.726	3,62%	43.847	1.208.542	3,63%

Source : les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

Comparaison du nombre de dossiers bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide équivalente par rapport au chiffre de la population :



Nombre de dossiers bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide équivalente au 31/01/2019 :



ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

Évolution au cours des 5 dernières années de l'intervention communale.

Source : budgets initiaux.

Année	Intervention communale
Budget initial 2016	25.122.274,00
Budget initial 2017	26.376.765,00
Budget initial 2018	27.134.216,00
Budget initial 2019	28.276.136,00
Budget initial 2020	29.921.285,00

Évolution au cours des 5 dernières années de l'intervention communale.

Source : comptes du Directeur financier.

Année	Intervention communale
Compte 2014	25.354.696,63
Compte 2015	30.261.810,00
Compte 2016	25.830.640,30
Compte 2017	27.857.059,06
Compte 2018	27.087.033,63

ANNEXE 4 : FONDS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

Tableau synthétique reprenant la situation des différents fonds d'exploitation et d'investissement.

Article	Libellé		Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget init. 2019	Budget 2020
0000/0000*21	Fonds de réserve d'exploitation	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*22	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'exploitation	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*23	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'investissement	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*24	Fonds d'amortissement des actifs immobilisés	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*25	Fonds de réserves spécifiques (dons, legs sans affect., etc.)	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*26	Dons et legs avec affectation	Recettes	0,00	0,00	656.732,20	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	30.250,22	50.000,00	50.000,00
		SOLDE	656.732,20	656.732,20	626.481,98	576.481,98	526.481,98
0000/0000*52	Fondations en capital avec affectation	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*57	Fonds de pension	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 5 : STATISTIQUES DESTINEES A LA TUTELLE

Tableau I

	Recettes d'exploitation					Dépenses d'exploitation				
	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget init. 2019	Budget 2020	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget init. 2019	Budget 2020
90 Général	28.007.772,28	28.107.987,48	28.804.736,10	30.336.386,00	32.093.985,00	297.179,17	170.740,26	693.609,37	910.770,90	908.650,00
290 Fonds	3.073.073,40	3.359.975,84	3.800.709,36	4.153.494,61	4.508.632,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323.491,52	584.325,01	119.775,79	0,00	0,00
1230 Administration générale	1.153.755,28	1.121.909,94	1.241.789,00	1.381.143,71	1.340.116,71	7.703.157,50	7.766.757,70	8.021.435,71	8.715.079,32	9.362.818,46
1290 Patrimoine privé	0,00	0,00	0,00	100	100,00	4.729,38	4.177,16	3.638,23	3.099,30	2.567,75
1310 Services généraux	728.273,39	510.337,23	655.467,45	533.732,00	518.732,00	2.433.763,27	2.585.501,08	2.630.514,95	3.434.260,00	3.264.472,00
1370 Service Bâtiments	396.459,00	378.658,77	390.211,10	443.575,28	443.575,28	478.962,21	461.221,70	451.355,68	526.285,65	552.694,34
801510 Fonds d'énergie - Mission du service public « ordonnance électricité et gaz »	189.677,88	182.278,64	182.278,64	182.278,64	175.679,00	189.677,88	182.278,64	182.278,64	182.278,64	175.679,00
80901 Écrivain public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8.538,13	27.795,04	29.353,51	30.540,00	31.441,00
8290 Avances	29.360,10	32.541,70	29.741,40	43.000,00	36.000,00	29.360,10	32.541,70	29.741,40	43.000,00	36.000,00
8320 Aide sociale	53.407.157,63	57.008.377,45	58.848.113,22	60.122.070,50	62.866.862,96	67.672.502,82	71.484.416,85	74.408.938,34	76.271.663,99	80.110.079,79
832040 Promotion de la participation sociale et de l'épanouissement	163.813,40	100.922,30	115.146,00	116.375,00	111.549,74	163.813,40	100.922,30	115.146,00	116.375,00	111.549,74
832041 Pauvreté infantile	108.661,40	278.914,74	293.762,00	297.349,72	287.520,76	108.661,40	278.914,74	293.762,00	297.349,72	287.520,76
832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)	249.225,43	247.907,35	248.868,70	251.581,00	244.529,70	249.225,43	247.907,35	248.868,70	251.581,00	244.529,70
832080 PIIS	0,00	135.042,17	492.460,27	1.838.357,26	1.814.112,26	0,00	242.159,26	491.961,73	2.211.358,58	2.083.017,00
8341 Maison de Repos	7.421.848,56	7.334.464,48	7.793.733,40	8.254.238,85	8.597.435,75	8.330.324,65	8.434.478,88	8.542.091,16	8.958.595,40	9.419.110,23
83424 Centre de rencontre Marie-José	66.049,74	62.395,90	64.309,52	83.910,00	79.910,00	224.172,96	226.326,16	222.171,73	246.077,90	252.637,12
8360 Maison d'accueil	894.966,63	929.573,36	1.025.634,71	1.114.315,09	1.098.215,37	929.891,66	995.691,00	1.018.872,88	1.148.848,29	1.157.092,20
8441 Aides familiales	624.787,98	605.030,32	577.040,37	633.812,00	633.812,00	978.374,43	930.255,43	999.647,20	983.255,97	1.120.559,98
8446 Repas à domicile	104.263,46	98.259,09	120.991,68	154.676,00	147.176,00	158.788,69	157.237,64	213.137,48	220.805,72	263.051,21
8448 Service Nettoyage	79.121,49	75.224,77	150.413,78	199.080,00	200.880,00	255.033,18	272.681,04	268.364,65	379.320,00	386.244,00
844921 Réinsertion socioprofessionnelle - article 60§7	1.598.929,85	1.985.745,90	1.582.972,98	1.699.712,00	2.009.811,58	3.691.600,91	4.295.518,26	4.428.465,58	4.571.197,53	4.650.965,78
844925 Cellule Emploi	169.205,87	248.433,64	205.117,21	243.599,58	150.646,99	442.014,48	466.312,84	488.095,36	699.663,02	888.571,00
844926 Facilitateurs de projet	330.917,27	347.127,14	533.221,42	0,00	0,00	777.162,43	757.148,67	797.377,35	0,00	0,00
844927 Cellule Études et Formations	53.994,49	82.919,98	81.736,72	0,00	0,00	463.791,98	496.576,39	57.076,88	0,00	0,00
844928 Cellule Alphabétisation	180.282,02	268.282,53	213.727,14	255.433,38	93.486,08	346.974,43	348.178,50	372.655,62	346.404,85	93.486,08
844929 Actiris	301.760,67	334.117,48	335.487,15	335.487,15	328.905,11	301.760,67	334.117,48	335.487,15	335.487,15	328.905,11
844941 Epicerie sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	113.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143.034,00
84496 Médiation de dettes	1.229.098,87	1.087.947,14	1.059.418,78	1.071.134,40	1.013.295,13	1.331.683,06	1.305.560,92	1.250.993,94	1.434.491,16	1.297.975,97
9220 Habitations sociales	41.195,73	37.732,16	38.553,12	40.000,00	50.000,00	41.860,20	39.632,23	28.976,58	62.798,50	51.005,94
92201 Logement d'urgence	25.273,53	5.347,04	29.231,16	25.500,00	24.500,00	5.106,41	1.964,12	12.962,31	14.478,14	24.967,86
92202 Logements Kangourou	50.247,61	53.978,16	45.300,63	53.000,00	53.000,00	51.488,63	58.224,98	53.676,54	71.695,67	79.306,70
92204 Logements sociaux	21.938,44	18.874,83	18.020,52	18.000,00	18.000,00	16.996,02	15.843,96	14.174,56	21.323,46	26.036,20
Totaux	100.701.111,4	105.040.307,53	108.978.193,53	113.881.342,17	119.053.470,28	119.053.470,28	103.305.407,29	106.824.607,02	112.488.084,86	117.353.968,92

Tableau I : Résultats des sous-fonctions en exploitation

	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget init. 2019	Budget 2020
90 Général	27.710.593,11	27.937.247,22	28.111.126,73	29.425.615,10	31.185.335,00
290 Fonds	3.073.073,40	3.359.975,84	3.107.099,99	4.153.494,61	4.508.632,86
690 Prélèvements	-323.491,52	-584.325,01	-119.775,79	0,00	0,00
1230 Administration générale	-6.549.402,22	-6.644.847,76	-6.779.646,71	-7.333.935,61	-8.022.701,75
1290 Patrimoine privé	-4.729,38	-4.177,16	-3.638,23	-2.999,30	-2.467,75
1310 Services généraux	-1.705.489,88	-2.075.163,85	-1.975.047,50	-2.900.528,00	-2.745.740,00
1370 Service Bâtiments	-82.503,21	-82.562,93	-61.144,58	-82.710,37	-109.119,06
801510 Fonds d'énergie - Mission du service public « ordonnance électricité et gaz »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80901 Écrivain public	-8.538,13	-27.795,04	-29.353,51	-30.540,00	-31.441,00
8290 Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8320 Aide sociale	-14.265.345,19	-14.476.039,40	-15.560.825,12	-16.149.593,49	-17.243.216,83
832040 Promotion de la participation sociale et de l'épanouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832041 Pauvreté infantile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832080 PIIS	0,00	-107.117,09	498,54	-373.001,32	-268.904,74
8341 Maison de Repos	-908.476,09	-1.100.014,40	-748.357,76	-704.356,55	-821.674,48
83424 Centre de rencontre Marie-José	-158.123,22	-163.930,26	-157.862,21	-162.167,90	-172.727,12
8360 Maison d'accueil	-34.925,03	-66.117,64	6.761,83	-34.533,20	-58.876,83
8441 Aides familiales	-353.586,45	-325.225,11	-422.606,83	-349.443,97	-486.747,98
8446 Repas à domicile	-54.525,23	-58.978,55	-92.145,80	-66.129,72	-115.875,21
8448 Service Nettoyage	-175.911,69	-197.456,27	-117.950,87	-180.240,00	-185.364,00
844921 Réinsertion socioprofessionnelle - article 60§7	-2.092.671,06	-2.309.772,36	-2.845.492,60	-2.871.485,53	-2.641.154,20
844925 Cellule Emploi	-272.808,61	-217.879,20	-282.978,15	-456.063,44	-737.924,01
844926 Facilitateurs de projet	-446.245,16	-410.021,53	-264.155,93	0,00	0,00
844927 Cellule Études et Formations	-409.797,49	-413.656,41	24.659,84	0,00	0,00
844928 Cellule Alphabétisation	-166.692,41	-79.895,97	-158.928,48	-90.971,47	0,00
844929 Actiris	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844941 Epicerie sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	-30.034,00
84496 Médiation de dettes	-102.584,19	-217.613,78	-191.575,16	-363.356,76	-284.680,84
9220 Habitations sociales	-664,47	-1.900,07	9.576,54	-22.798,50	-1.005,94
92201 Logement d'urgence	20.167,12	3.382,92	16.268,85	11.021,86	-467,86
92202 Logements Kangourou	-1.241,02	-4.246,82	-8.375,91	-18.695,67	-26.306,70
92204 Logements sociaux	4.942,42	3.030,87	3.845,96	-3.323,46	-8.036,20
Totaux	2.691.024,40	1.734.900,24	2.153.586,51	1.393.257,31	1.699.501,36

Tableau II

	Recettes d'investissement					Dépenses d'investissement				
	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget initial 2019	Budget 2020	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget initial 2019	Budget 2020
90 Général	346,17	31,47	276,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 Prélèvements	0,00	0,00	30.250,22	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1230 Administration générale	918.078,29	578.118,80	2.060.240,51	2.502.360,00	3.610.000,00	1.331.977,22	853.050,56	2.533.826,23	3.178.823,60	4.537.037,55
1290 Patrimoine privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22.540,00	22.540,00	22.540,00	22.540,00	22.540,00
1370 Service Bâtiments	0,00	28.479,51	30.947,73	15.000,00	20.000,00	3.345,97	30.674,10	36.405,56	22.365,89	33.353,37
8341 Maison de repos	51.809,05	370.878,97	372.414,09	864.500,00	1.088.500,00	385.393,43	838.643,83	929.153,45	1.484.610,69	1.737.432,88
83424 Centre de jour « Arcadia »	0,00	0,00	0,00	7.000,00	15.000,00	0,00	0,00	1.116,23	7.000,00	16.500,00
8360 Maison d'accueil	102.100,02	14.508,59	74.000,03	170.000,00	140.000,00	122.693,70	35.692,56	115.009,12	225.854,64	204.583,62
8441 Aides familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8446 Repas à domicile	0,00	0,00	0,00	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00	50.000,00	50.000,00
9220 Habitations sociales	0,00	0,00	0,00	20.000,00	50.000,00	38.893,39	35.807,84	31.947,28	53.685,50	83.947,28
92201 Logement d'urgence 1	0,00	0,00	7.286,61	30.000,00	30.000,00	0,00	0,00	7.286,61	30.364,33	33.729,00
92202 Logements Kangourou	0,00	0,00	27.100,00	20.000,00	20.000,00	5.167,66	8.480,16	32.267,66	26.522,66	29.877,66
92204 Logements sociaux	0,00	0,00	0,00	37.500,00	87.000,00	20.250,00	23.579,92	20.250,00	57.750,00	111.000,00
Totaux	1.072.333,53	992.017,34	2.602.516,14	3.766.360,00	5.160.500,00	1.930.261,37	1.848.468,97	3.729.802,14	5.159.517,31	6.860.001,36

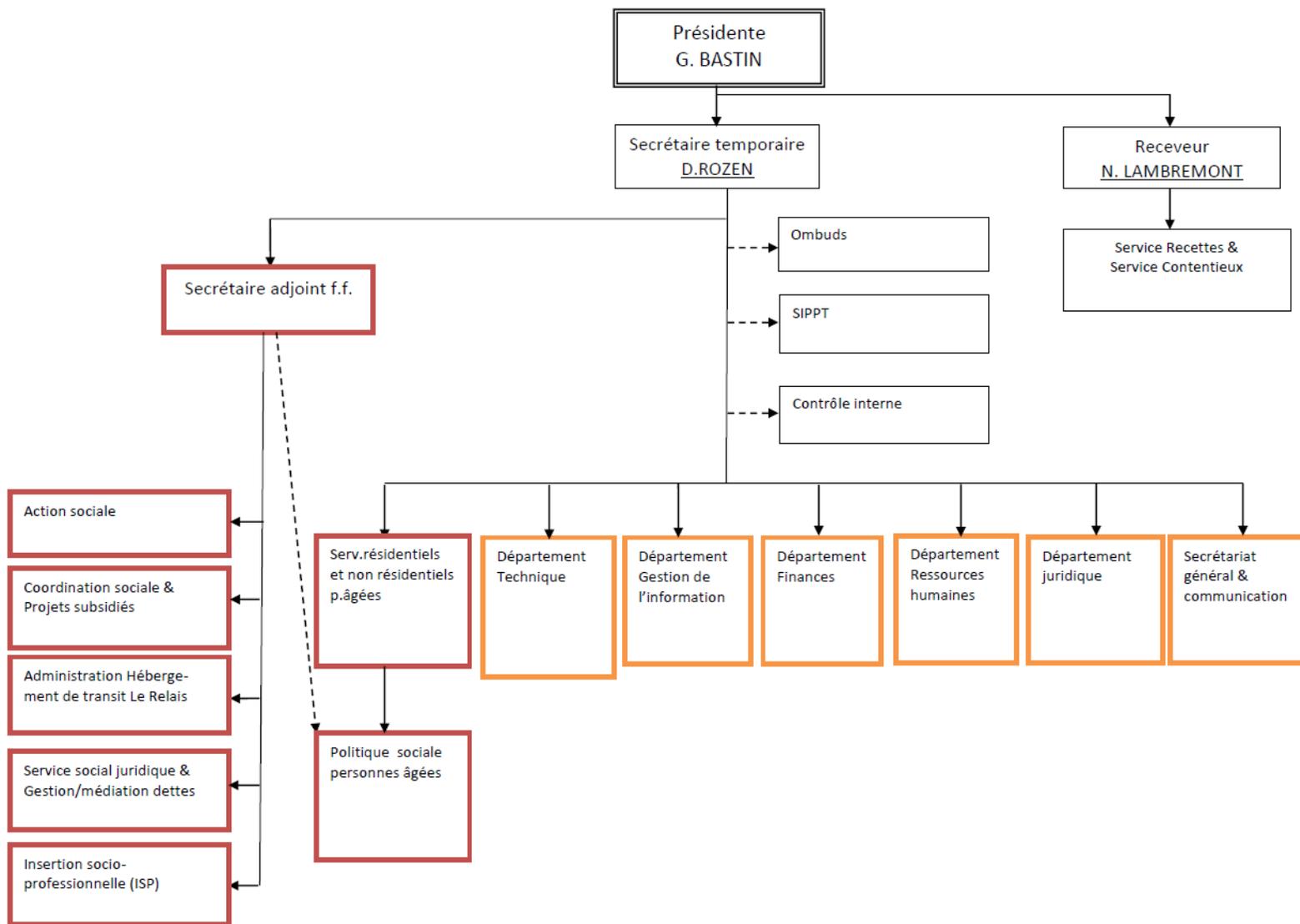
Tableau III

Rubriques	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget initial 2019	Budget 2020
1. Charge par tête habitant	267,44	272,19	290,12	291,49	307,00
2. Subvention communale	25.830.640,30	26.301.720,39	27.087.033,63	28.276.136,00	29.921.285,00
3. FSAS	3.073.073,40	3.359.975,84	3.800.709,36	4.153.394,61	4.508.632,86
4. Subventions de la COCOM hors FSAS	1.005.174,12	1.023.422,89	1.051.412,10	1.080.000,00	1.085.000,00
5. Récapitulation générale des recettes de l'exercice propre (hors fact. interne et investiss.)	98.767.735,97	103.086.217,55	106.605.981,63	111.166.907,86	116.362.351,02
6. Récapitulation générale des dépenses de l'exercice propre (hors fact. interne et investiss.)	95.753.220,05	100.766.992,30	104.846.339,33	109.773.750,55	114.662.849,66
7. Tableau correctif	5.837,76	75.044,61	166.958,16	0,00	0,00
8. Comparaison des recettes de prestations	5.340.172,80	5.265.493,25	5.602.110,10	5.566.943,04	5.917.099,32
9. Comparaison des recettes de transferts	93.427.563,11	97.820.724,30	100.997.953,32	105.597.114,82	110.419.951,70
10. Comparaison des recettes de produits financiers	0,06	0,00	5.918,21	2.850,00	25.300,00
11. Comparaison des dépenses de personnel	30.341.352,39	31.733.216,19	32.924.126,03	35.508.483,00	36.683.362,00
12. Comparaison des dépenses de fonctionnement	3.397.475,65	3.506.942,77	3.756.356,05	4.514.600,07	4.449.314,80
13. Comparaison des dépenses de redistribution	61.771.635,33	65.306.229,67	67.973.385,80	69.484.186,06	73.309.542,70
14. Comparaison des dépenses de charges financières	242.756,68	220.603,67	192.471,45	266.481,42	220.630,16
15. a. Revenu d'intégration (montant)	45.071.062,54	50.998.808,97	54.197.128,95	55.005.000,00	58.750.000,00
15. b. Nombres RIS	5.039	5.501	5.625	5.626	5.741
16. a. Aide sociale équivalente au RIS (montant)	10.129.125,36	7.825.712,09	6.919.997,77	7.320.000,00	7.018.000,00
16. b. Nombres d'ERIS	1.049	806	652	658	632
17. Pensions du personnel du Centre à charge du budget communal (retraite et survie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18. Pensions du personnel du Centre à charge du budget du CPAS (retraite et survie)	1.983.012,18	2.132.472,55	2.226.000,00	2.508.600,00	2.340.000,00
19. Charges totales d'emprunt du centre à charge du budget communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20. Charges totales d'emprunt du Centre à charge du budget du CPAS	1.087.615,39	1.249.638,34	1.108.234,49	1.656.439,73	1.698.001,36
21. Autres dépenses à charge du budget communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22. Nombre d'habitants de la commune	96.586,00	96.629,00	97.112,00	97.005,00	97.462,00

Tableau IV: Dépenses de personnel par sous-fonction

Sous-fonction	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget initial 2019	Budget 2020
0090	287.636,33	169.358,78	201.896,89	215.000,00	215.000,00
1230	6.124.121,93	6.227.652,19	6.363.970,84	6.552.954,61	7.264.883,00
1310	2.320.116,83	2.539.988,01	2.602.471,40	3.395.460,00	3.233.596,00
1370	391.209,57	372.470,47	373.101,88	404.490,00	431.044,00
8090	0,00	27.789,98	29.353,51	30.240,00	31.141,00
8320	6.881.593,51	7.145.852,60	7.463.250,52	7.753.972,78	7.701.582,00
832080	0,00	239.982,66	364.831,73	2.088.928,58	1.984.495,00
8341	6.177.671,29	6.259.022,23	6.204.974,81	6.641.558,55	7.067.720,00
83424	147.177,03	150.373,27	146.619,66	156.210,00	156.432,00
8360	600.247,98	604.912,92	634.227,74	682.820,00	669.462,00
8441	927.432,80	877.074,56	892.593,10	923.790,00	1.062.450,00
8446	49.970,67	51.152,60	101.046,89	113.430,00	140.238,00
8448	243.137,66	259.246,41	255.924,97	372.860,00	379.989,00
844921	3.519.730,13	4.022.604,93	4.336.415,87	4.239.748,48	4.360.836,00
844925	427.842,52	457.609,51	477.563,27	650.280,00	876.057,00
844926	753.333,86	735.832,30	756.860,61	0,00	0,00
844927	441.302,89	474.237,78	549.576,16	0,00	0,00
844928	318.163,44	331.739,05	342.061,17	290.010,00	66.461,00
844941	0,00	0,00	0,00	0,00	83.364,00
84496	706.319,60	760.789,77	801.916,03	965.170,00	926.213,00
92202	24.344,35	25.526,17	25.468,98	31.560,00	32.399,00
Totaux	30.341.352,39	31.733.216,19	32.924.126,03	35.508.483,00	36.683.362,00

ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DU CPAS



ANNEXE 7 : EFFECTIF EN PERSONNEL – STATUTAIRES – CONTRACTUELS

Tableaux reprenant le nombre de membres du personnel par grade au 30/06/2019.

Personnel statutaire

Fonction	Cadre	Effectif		Dont en disponibilité (inclus dans « Effectif »)		Genre				Domicile			
						F		M		RBC		Hors RBC	
						Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU A	35					8	5,4	10	9	10	8,8	8	5,6
A11 bis	1	1	1					1	1			1	1
A10 bis	2	1	1					1	1	1	1		
A9	1	1	1					1	1	1	1		
A8	1	1	1					1	1			1	1
AH8													
A7	2												
A6													
A5	7	2	2			1	1	1	1	1	1	1	1
AH6	1	1	1					1	1	1	1		
A4	6	3	3			2	2	1	1	2	2	1	1
AH4	1												
A3													
AH3, 1-2-3													
A2, 1-2-3													
AH2, 1-2-3													
A1, 1-2-3	13	8	4,4			5	2,4	3	2	4	2,8	4	1,6
AH1, 1-2-3													

Fonction	Cadre	Effectif		Dont en disponibilité (inclus dans « Effectif »)		Genre				Domicile			
						F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU B	162	52	44,1	2	1,5	33	26,5	19	17,6	29	22,9	23	21,2
BH8													
BH7													
BH6	1	1	1			1	1					1	1
BH5	8	1	1					1	1			1	1
BH4	4	1	1			1	1					1	1
B4	24	21	17,7			13	9,9	8	7,8	11	8,3	10	9,4
BH1, 1-2-3	109	19	16,1	1	0,5	14	12,1	5	4	12	10,3	7	5,8
B1, 1-2-3	16	9	7,3	1	1	4	2,5	5	4,8	6	4,3	3	3
NIVEAU C	93	24	18,16	0	0	16	11,36	8	6,8	10	8,7	14	9,46
C4	12	4	4			1	1	3	3	1	1	3	3
CH2, 1-2-3	1												
C1, 1-2-3	80	20	14,16			15	10,36	5	3,8	9	7,7	11	6,46
CH1, 1-2-3													
NIVEAU D	53	26	21,35	5	5	15	12,35	11	9	10	7,6	16	
D4	8	11	9,4	4	4	5	4,4	6	5	4	2,8	7	6,6
D1-3	45	15	11,95	1	1	10	7,95	5	4	6	4,8	9	7,15
NIVEAU E	57	20	19	4	3,5	12	11	8	8	10	9,5	10	9,5
E4	7	5	5	1	1	2	2	3	3	2	2	3	3
E1-3	50	15	14	3	2,5	10	9	5	5	8	7,5	7	6,5
TOTAL GENERAL	400	140	117,01	11	10	84	66,61	56	50,4	69	57,5	71	59,51

Personnel contractuel

Fonction	Effectif						Autres mises au travail		Genre				Domicile			
	ACS		Autres contractuels subventionnés		Contractuels à charge CPAS		Article 60§7		F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU A	0	0	9	7,4	21	18,6	0	0	21	17,2	10	8,8	16	15,4	15	10,6
A11 bis																
A10 bis																
A9																
A8																
AH8																
A7					1	1					1	1	1	1		
A6																
A5			1	1	2	1			3	2	1	0	2	2	2	
AH5																
A4			1	1	4	4			4	4	1	1	4	4	1	1
AH4																
A3																
AH3, 1-2-3																
A2, 1-2-3																
AH2, 1-2-3																
A1, 1-2-3			7	5,4	14	12,6			14	11,2	7	6,8	9	8,4	12	9,6
AH1, 1-2-3																

Fonction	Effectif						Autres mises au travail		Genre				Domicile			
	ACS		Autres contractuels subventionnés		Contractuels à charge CPAS		Article 60§7		F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU B	9	6,47	60	54,3	177	146,7	0	0	193	160,25	53	46,2	123	103,87	123	102,58
BH8																
BH7																
BH6																
BH5																
BH4					1	0,8			1	0,8					1	0,8
B4	1	1	4	3	12	11,3			13	11,3	4	4	6	5,5	11	9,8
BH1, 1-2-3	8	5,47	48	43,3	153	125			168	138,55	41	34,2	104	86,37	105	86,38
B 1, 1-2-3			8	8	11	9,6			11	9,6	8	8	13	12	6	5,6
NIVEAU C	12	5,8	10	8,5	93	65,6	0	0	94	60,6	23	20,85	72	51,8	45	29,65
C4					3	2			2	1	1	1	2	1	1	1
CH2, 1-2-3					8	4			7	3	1	0,75	4	3	4	0,75
C1, 1-2-3	12	5,8	10	8,5	82	59,6			85	56,6	21	19,1	66	47,8	40	27,9
CH 1, 1-2-3																
NIVEAU D	1	1	4	4	30	18,36	0	0	29	18,95	6	4,41	27	18,27	8	5,09
D4																
D 1-3	1	1	4	4	30	18,36			29	18,95	6	4,41	27	18,27	8	5,09
NIVEAU E	27	17,9	10	9,5	49	42,09	389	389	46	33,79	38	34,45	69	58,69	15	9,55
E4																
E 1-3	27	17,9	10	9,5	49	42,09	389	389	46	33,79	38	34,45	69	58,69	15	9,55
TOTAL GENERAL	49	31,17	93	83,7	370	291,35	389	389	383	290,79	130	114,71	307	248,03	206	157,47

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

ACS	Agents Contractuels Subventionnés
ASBL	Association Sans But Lucratif
CDU	Cellule Données des Usagers
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
ERIS	Équivalent du revenu d'intégration sociale
ETP	Equivalent Temps Plein
FSAS	Fonds spécial de l'aide sociale
FSE	Fonds Social Européen
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IBGE	Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
ISP	Insertion socioprofessionnelle
MAIS	Molenbeek Agence Immobilière Sociale
ONSSAPL	Office National de Sécurité Social des Administrations Provinciales et Locales
ONSS	Office National de la Sécurité Sociale
PC	Personal Computer
PIB	Produit Intérieur Brut
PIIS	Projet Individualisé d'Intégration Sociale
PUIC	Plan d'Urgence et d'Intervention Communale
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RH	Ressources Humaines

RIS	Revenu d'intégration sociale
SIPPT	Service Interne de Prévention et de Protection au Travail
SPF	Service Public Fédéral
TVAC	Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Présidente : Gérardine BASTIN

Secrétaire général temporaire : Didier ROZEN

Directeur financier : Nils LAMBREMONT

Administration centrale (rue Alphonse Vandenpeereboom 14)

Tél. général : 02/412.53.11

Antenne Osseghem : 02/412.53.46

Service Emploi : 02/412.53.30 - 02/412.53.37

Cellule Participation et activation sociale : 02/412.53.51

Espaces numériques : 02/412.53.78

Site Delaunoy (Rue Delaunoy 58-64)

Cellule Activation sociale: 02/412.47.78

Référents de parcours social: 02/412.54.46 - 02/412.53.21

Cellule Études: 02/563.26.88

Cellule Alphabétisation/Français Langue Etrangère: 02/563.45.53

Site de l'Indépendance (rue de l'Indépendance 56)

Antenne Duchesse : 02/563.26.70

Médiation de Dettes : 02/412.47.86

Cellule de Prévention en Énergie : 02/412.47.86

Aide Médicale Urgente : 02/563.26.40

Site Arcadia (rue Ferdinand Elbers 20)

Maison de repos et de soins Résidence Arcadia : 02/481.99.00

Maisons Kangourou : 02/481.99.40

Aide à Domicile : 02/481.99.79

Repas à domicile : 02/481.99.86

Site de la Vieillesse Heureuse (rue de la Vieillesse Heureuse 2-2A)

Antenne Haut : 02/481.99.95

Site Parc Marie-José (avenue de Roovere 3)

Centre de rencontre Marie-José : 02/414.23.70

Site du Maritime (rue Vandenboogaerde 64-66)

Maison d'accueil Le Relais : 02/421.32.80

Antenne Maritime : 02/421.32.70

Site Gosselies (rue de Gosselies 8)

Antenne Gosselies : 02/563.48.10

APPROBATION

La présente note de politique générale a été jointe au budget de l'année 2020, approuvé par le Conseil de l'Action sociale en séance du 29 janvier 2020.

Présents :

Madame Gérardine BASTIN	Présidente
Monsieur Marc Dumont	Membre
Monsieur Christian MAGERUS	Membre
Madame Tania DEKENS	Membre
Madame Carine LIEKENDAEL	Membre
Madame Anna RABATTI	Membre
Madame Maria Gloria GARCIA FERNANDEZ	Membre
Monsieur Pascal DUQUESNE	Membre
Madame Aicha DAOUDI	Membre
Madame Nathalie TIELENS	Membre
Monsieur Pascal VERHEYE	Membre
Madame Sarah DJEBARA	Membre
Madame Maria Etelvina DELGADO FERNANDEZ	Membre
Monsieur Didier ROZEN	Secrétaire général temporaire

Didier ROZEN
Secrétaire général temporaire du CPAS

Gérardine BASTIN
Présidente du CPAS